

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 04/07/2022

PRÉSENTS :	Martial BOURQUIN, Mélanie DAF, Damien CHARLET, Céline DURUPTHY, Mustapha HAYOUN, Catherine DOMON, Renaud FOUCHE (arrivé à 18h10), Kamal REBAÏ, Pierre MÉNISSIER, Aline SALMI-AKSIN, Zina GUEMAZI, Jean-Luc MORIN, Pascal DESJOURS, Gérard COULON, Alain MONNIEN, Jack MAILLOT (arrivé à 18h20), Catherine DUCRET, Nathalie FUOCO, Sandrine SARRON, Maryse BOILLAT, Jean-Claude BOUVROT, Coline MONNIEN, Kevin PREVOT, Romain FLITI (arrivé à 18h15), Christian BERTIN
EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :	Isabelle REDLER donne pouvoir à Catherine DOMON Christine METIN donne pouvoir à Damien CHARLET Jennifer BAYEMI donne pouvoir à Aline SALMI-AKSIN David BARBIER donne pouvoir à Christian BERTIN
EXCUSES NON REPRÉSENTES	Salima INEZARENE, Valérie CHATELAIN, Christine BESANCON, Thierry LABE
SECRÉTAIRE DE SÉANCE	Gérard COULON
ASSISTAIENT À LA SÉANCE :	Claire NOURY, Jean-Michel GUILLET
HISTORIQUE :	Monsieur le Maire adresse ses félicitations à Isabelle REDLER pour son mariage. Il remercie chaleureusement les scrutateurs qui ont tenu les bureaux de vote quatre longues journées ainsi que les centaines de bénévoles de Rencontres et Racines et notamment l'ensemble du Service Culturel et la Direction Générale des Services pour la réussite de cette manifestation. Monsieur le Maire évoque ensuite le nouveau quinquennat qui vient de démarrer avec un Parlement qui va prendre une nouvelle dimension suite aux résultats des Elections Législatives.

I. APPROBATION PROCÈS VERBAUX

Aucune remarque n'ayant été formulée, les procès-verbal du Conseil Municipal du

II. MODIFICATIONS DE L'ORDRE DU JOUR

/

III. NON PARTICIPATION AU VOTE

IV. DEMANDE DE QUESTIONS DIVERSES

V. EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

1. Droits, tarifs et recettes diverses - Modificatif

Monsieur BOURQUIN rapporte :
Mesdames, Messieurs,

Il convient de fixer les tarifs des locaux communaux suivants en vue de leur location :

IMMEUBLES COMMUNAUX - LOYERS	
	Tarifs
Locaux à usage de bureau	
Copropriété Lucine (8 rue de la Mairie) Lot n° 10 : Bureau (Côté Est) – 15,65 m² environ avec espace à usage de salle d'attente et sanitaires partagés	193,90 €/mois non soumis à TVA
Lot n°15 : R+2 – 315,50 m² environ	3 155,00 €/mois non soumis à TVA
Lot n°17 : R+2 – 224,90 m² environ	2 249,00 €/mois non soumis à TVA
Appartement 9 bis rue de la Mairie (T3) environ 108,71 m² avec terrasse accessible de 10,65 m²	530,51 €/mois non soumis à TVA

Aussi, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser le maire à faire appliquer ces nouveaux tarifs lors des futures locations.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer.

A reçu un avis favorable en Commission Finances du 29/06/2022

Le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

2. Bail commercial – Enseigne Le Dressing - 69 Grande Rue – Modificatif pour changement d'activité

Madame DAF rapporte :
Mesdames, Messieurs,

Par acte notarié du 15 juin 2021, la Ville d'Audincourt a acquis auprès de l'Établissement Public Foncier (EPF) le bâtiment sis 69 grande rue.

Par cette vente, le bail commercial signé le 14 octobre 2020 entre l'EPF et Madame KARZABA Djamila, gérante de l'enseigne « Le Dressing » a été transféré à la Commune.

Madame KARZABA Djamila loue actuellement à la commune sous l'enseigne LE DRESSING une cellule commerciale constituant le lot n° 23 de l'immeuble en copropriété sis 69, Grande Rue.

Le bail commercial en cours prévoit que la destination des locaux soit exclusivement consacrée à l'exploitation d'un commerce de prêt à porter.

Madame KARZABA a sollicité récemment la commune pour un changement d'activité. Le projet consisterait en un réaménagement des locaux en vue d'y installer un salon de thé/café avec une offre de qualité à la population en termes de services et prestations (vente de boissons froides et chaudes non alcoolisées, pâtisseries...).

Aussi, il convient de signer un avenant au bail commercial actuel pour ce changement d'activité étant entendu que ce commerce ne devra aucunement engendrer de nuisances olfactives et sonores.

Préalablement à la modification du bail par avenant, le projet finalisé sera validé par la Ville et présenté à l'EURL HEDJEM, futur acquéreur des logements de l'immeuble. Les autres clauses du bail demeurent inchangées.

Aussi, je vous propose Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser le Maire à signer l'avenant au bail commercial avec Madame KARZABA Djamilia.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer.

A reçu un avis favorable en Commission Finances du 29/06/2022

Le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

3. Reprise provision exceptionnelle

Monsieur CHARLET rapporte :
Mesdames, Messieurs,

Une provision exceptionnelle d'un montant de 100 000 € (cent mille euros) a été constituée le 13 décembre 2021 suite au sinistre ayant détruit les locaux de la crèche et de la MJC Saint-Exupéry en 2019. L'opération devant débiter prochainement, cette provision n'a plus lieu d'être.

Aussi, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser la reprise intégrale de la provision exceptionnelle constituée en 2021.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer.

A reçu un avis favorable en Commission Finances du 29/06/2022

Le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

4. Budget Principal - Décision Modificative n° 1/2022

Monsieur CHARLET rapporte :
Mesdames, Messieurs,

La Décision Modificative n° 1 fait apparaître en section de fonctionnement et d'investissement, des inscriptions nouvelles et des ajustements de crédits tant en dépenses qu'en recettes.

Elle se cumule avec le Budget Primitif 2022.

L'équilibre financier général de la Décision Modificative n° 1 est le suivant :

SECTIONS	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	243 369,00 €	243 369,00 €
Investissement	237 023,00 €	237 023,00 €
Total	480 392,00 €	480 392,00 €

Section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 243.369,00 €.

		2022
011 CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	Eau, énergie, fournitures, carburant, télécommunication	178 576,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS		18 900,00
014 ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	FPIC	0,00
022 DÉPENSES IMPRÉVUES		28 237,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	Participations et subventions	17 991,00
66 CHARGES FINANCIÈRES	Intérêts des emprunts	0,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		-335,00
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS		0,00
		243 369,00
023 VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	Entre sections	0,00
042 OPÉRATIONS D'ORDRE	Entre sections	0,00
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		243 369,00

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 243.369,00 €.

		2022
013 ATTÉNUATIONS DE CHARGES	Remboursement sur salaires	18 900,00
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	Redevance : entrées manifestations, restauration scolaire, droits de stationnement	90 360,00
73 IMPÔTS ET TAXES	Contributions directes (TH TF), attributions de compensation versées par PMA	52 982,00
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	Dotation forfaitaire, DSU, FDPT, CAF	130 994,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	Revenu des immeubles	1 125,00
76 PRODUITS FINANCIERS		0,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS		-50 992,00
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		0,00
		243 369,00
042 OPÉRATIONS D'ORDRE	Entre sections	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		243 369,00

Section d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 237.023,00 €.

		2022
16 REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS ET ASSIMILÉS		60 000,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Acquisitions de logiciels, frais d'études et d'insertion	9 832,00
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSÉES		-4 940,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Acquisitions mobilières et immobilières	118 800,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	Travaux de voirie, éclairage public, bâtiments	143 681,00
020 DÉPENSES IMPRÉVUES		-102 000,00
		225 373,00
040 OPÉRATIONS D'ORDRE	Entre sections	11 650,00
041 OPÉRATIONS PATRIMONIALES	Au sein de la section d'investissement	0,00
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		237 023,00

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 237.023,00 €.

		2022
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	FCTVA, Taxe d'aménagement	0,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES	Dont DSIL	224 476,00
16 EMPRUNTS SOUSCRITS ET DÉPÔTS DE GARANTIE		897,00
024 PRODUIT DES CESSIONS		0,00
		225 373,00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	Entre sections	
040 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	Entre sections	0,00
041 OPÉRATIONS PATRIMONIALES	Au sein de la section d'investissement	11 650,00
001 SOLDE D'EXÉCUTION POSITIF REPORTE		0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		237 023,00

Aussi, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver la Décision Modificative n° 1/2022.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer.

A reçu un avis favorable en Commission Finances du 29/06/2022

Le Conseil Municipal adopte cette délibération avec :

Pour : 27

Abstention : 2

David BARBIER, Christian BERTIN

Décision modificative 1-2022 : Présentation simplifiée

Investissement			
	DM1		
Libellé	Propositions dépenses	Propositions recettes	Observations
Grands projets	125 513	224 476	
Gymnase Espérance	17 000	84 273	Avenant + notification de subvention par CG 25
Rénovation énergétique des écoles		141 419	Notification de subvention par CG 25
Saint-Exupéry	145 000	-5 000	Avenant APD + ouverture des plis / ajustement de la subvention CRECUS
Commerces		-8 000	FISAC 2019
Exposition permanente Centre d'éveil		34 284	Ajustement suite à notification DSIL
Vidéoprotection	20 000	-12 500	Ajustement suite à notification du FIPD
Divers	-56 487	-10 000	
Bâtiments communaux	108 000	0	
Site Lucine	40 000		Aménagement locaux
Ecoles	30 000		Peintures écoles Brassens 1 (programme complémentaire)
Cosec Vignolles	16 000		Contrôle accès
Foyer municipal	16 000		Travaux de sécurisation et de conformité
Divers Bâtiments	6 000		Alarmes
Travaux Voirie	0	0	
Urbanisme	0	0	
Divers	38 800	0	
Restauration scolaire	35 000		Achat de matériel suite à passage en liaison froide
Culture	3 800		Fresque pour les 70 ans du sacré Cœur
S/total investissement	272 313	224 476	
Finances	-35 290	12 547	
Dette	60 000	897	Ajustement de crédits suite à encaissement du capital de l'emprunt 2022
Subventions d'équipement versées	-4 940		Ajustement de crédits
Opération d'ordre	11 650	11 650	Avances marchés de rénovation énergétique des écoles
Dépenses imprévues	-102 000		Ajustement de crédits
Total investissement	237 023	237 023	

Fonctionnement			
DM 1			
Libellé	Propositions dépenses	Propositions recettes	Observations
Finances	24 230	60 391	
Fiscalité et dotations		60 391	Ajustement suite à notifications
TLPE	10 080		Prestation de service pour recensement des enseignes
Admission en non valeur	3 130		Voir délibération spécifique
Créances éteintes	11 020		Voir délibération spécifique
Divers	190 902	182 978	
Centre de vaccination	40 000	78 429	Régularisations : charges nouvelles centre de vaccination / subvention ARS
Rencontres et Racines	90 000	90 000	Dépenses et recettes induites par la mise en place du cashless
Ressources humaines	18 900	18 900	Indemnité inflation
Informatique	14 268		Prestation de service pour passage à la norme M 57
Saint-Exupéry		-53 098	Ajustement remboursement d'assurance
Commerces		15 000	FISAC 2019
Commerces	1 728	20 000	Plateforme E-commerce
OPAH-RU		2 963	Subvention de la Banque des Territoires
Véhicules		6 500	Bonus écologique
Véhicules	5 000		Carburant : hausse des prix
Enfance	10 000		Alimentation : hausse des prix
Divers	11 006	4 284	
Sous total	215 132	243 369	
<i>Dépenses imprévues</i>	<i>28 237</i>		
Total fonctionnement	243 369	243 369	

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE D'AUDINCOURT BUDGET PRINCIPAL - AUDINCOURT (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21250031800010

POSTE COMPTABLE : SGC PAYS DE MONTBELIARD

M. 14

Décision modificative 1 (3)

Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL AUDINCOURT (4)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc.).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	25
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	29
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	51
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	82
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	83
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	84
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	86

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 25031	AUDINCOURT BUDGET PRINCIPAL AUDINCOURT	DM 2022
----------------------------	---	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	13549
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	66
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
18335098.00	194112900.00	13687.00	1420.42

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1233.60	1086.00
2	Produit des impositions directes/population	465.34	576.00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1427.95	1280.00
4	Dépenses d'équipement brut/population	631.99	309.00
5	Encours de dette/population	834.24	846.00
6	DGF/population	169.64	176.00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	55.90	60.44
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	94.40	91.48
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	44.30	24.41
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	58.40	64.43

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

FONCTIONNEMENT

V O T E		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	243 369,00	243 369,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	243 369,00	243 369,00
--	------------	------------

INVESTISSEMENT

V O T E		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	237 023,00	237 023,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	237 023,00	237 023,00
---	------------	------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	480 392,00	480 392,00
---------------------	------------	------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	4 705 771,00	0,00	178 576,00	178 576,00	4 884 347,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	9 350 000,00	0,00	18 900,00	18 900,00	9 368 900,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 817 461,00	0,00	17 991,00	17 991,00	1 835 452,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		15 873 232,00	0,00	215 467,00	215 467,00	16 088 699,00
66	Charges financières	205 000,00	0,00	0,00	0,00	205 000,00
67	Charges exceptionnelles	61 847,00	0,00	-335,00	-335,00	61 512,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	574 000,00		28 237,00	28 237,00	602 237,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		16 714 079,00	0,00	243 369,00	243 369,00	16 957 448,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	4 033 091,68		0,00	0,00	4 033 091,68
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	583 641,00		0,00	0,00	583 641,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 616 732,68		0,00	0,00	4 616 732,68
TOTAL		21 330 811,68	0,00	243 369,00	243 369,00	21 574 180,68

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	21 574 180,68
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	271 000,00	0,00	18 900,00	18 900,00	289 900,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 187 511,00	0,00	90 360,00	90 360,00	1 277 871,00
73	Impôts et taxes	12 202 859,00	0,00	52 982,00	52 982,00	12 255 841,00
74	Dotations et participations	3 729 307,00	0,00	130 994,00	130 994,00	3 860 301,00
75	Autres produits de gestion courante	505 110,00	0,00	1 125,00	1 125,00	506 235,00
Total des recettes de gestion courante		17 895 787,00	0,00	294 361,00	294 361,00	18 190 148,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 351 500,00	0,00	-50 992,00	-50 992,00	1 300 508,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	100 000,00		0,00	0,00	100 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		19 347 287,00	0,00	243 369,00	243 369,00	19 590 656,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		19 347 287,00	0,00	243 369,00	243 369,00	19 590 656,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 983 524,68
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	21 574 180,68
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	4 616 732,68
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

AUDINCOURT - BUDGET PRINCIPAL AUDINCOURT - DM - 2022

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	159 104,72	0,00	9 832,00	9 832,00	168 936,72
204	Subventions d'équipement versées	243 817,00	0,00	-4 940,00	-4 940,00	238 877,00
21	Immobilisations corporelles	1 611 247,25	0,00	118 800,00	118 800,00	1 730 047,25
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	10 970 434,19	0,00	143 681,00	143 681,00	11 114 115,19
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	12 984 603,16	0,00	267 373,00	267 373,00	13 251 976,16
10	Dotations, fonds divers et réserves	31 658,00	0,00	0,00	0,00	31 658,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 584 640,00	0,00	60 000,00	60 000,00	1 644 640,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	480 000,00		-102 000,00	-102 000,00	378 000,00
	Total des dépenses financières	2 096 298,00	0,00	-42 000,00	-42 000,00	2 054 298,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	22 231,68	0,00	0,00	0,00	22 231,68
	Total des dépenses réelles d'investissement	15 103 132,84	0,00	225 373,00	225 373,00	15 328 505,84
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	65 000,00		11 650,00	11 650,00	76 650,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	65 000,00		11 650,00	11 650,00	76 650,00
	TOTAL	15 168 132,84	0,00	237 023,00	237 023,00	15 405 155,84

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 405 155,84
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 954 243,63	0,00	224 476,00	224 476,00	3 178 719,63
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 500 000,00	0,00	0,00	0,00	2 500 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	12 210,00	0,00	0,00	0,00	12 210,00
	Total des recettes d'équipement	5 466 453,63	0,00	224 476,00	224 476,00	5 690 929,63
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	550 000,00	0,00	0,00	0,00	550 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	2 803 941,87	0,00	0,00	0,00	2 803 941,87
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	27 786,00	0,00	897,00	897,00	28 683,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	22 950,00	0,00	0,00	0,00	22 950,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	782 590,00	0,00	0,00	0,00	782 590,00
	Total des recettes financières	4 187 267,87	0,00	897,00	897,00	4 188 164,87
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	88 069,68	0,00	0,00	0,00	88 069,68
	Total des recettes réelles d'investissement	9 741 791,18	0,00	225 373,00	225 373,00	9 967 164,18
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	4 033 091,68		0,00	0,00	4 033 091,68
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	583 641,00		0,00	0,00	583 641,00

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	65 000,00		11 650,00	11 650,00	76 650,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		4 681 732,68		11 650,00	11 650,00	4 693 382,68
TOTAL		14 423 523,86	0.00	237 023.00	237 023.00	14 660 546,86

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	744 608,98
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 405 155,84
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

4 616 732,68

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	178 576,00		178 576,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	18 900,00		18 900,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	17 991,00		17 991,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	-335,00	0,00	-335,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	28 237,00		28 237,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		243 369,00	0,00	243 369,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	243 369,00
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	60 000,00	0,00	60 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	9 832,00	0,00	9 832,00
204	Subventions d'équipement versées	-4 940,00	0,00	-4 940,00
21	Immobilisations corporelles (6)	118 800,00	0,00	118 800,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	143 681,00	11 650,00	155 331,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	-102 000,00		-102 000,00
Dépenses d'investissement – Total		225 373,00	11 650,00	237 023,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	237 023,00
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	18 900,00		18 900,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	90 360,00		90 360,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	52 982,00		52 982,00
74	Dotations et participations	130 994,00		130 994,00
75	Autres produits de gestion courante	1 125,00	0,00	1 125,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	-50 992,00	0,00	-50 992,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		243 369,00	0,00	243 369,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	243 369,00
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	224 476,00	0,00	224 476,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	897,00	0,00	897,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	11 650,00	11 650,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		225 373,00	11 650,00	237 023,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	237 023,00
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	4 705 771,00	178 576,00	178 576,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	492 200,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	33 895,49	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	486 957,44	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	808 572,49	0,00	0,00
60622	Carburants	73 574,58	5 000,00	5 000,00
60623	Alimentation	103 250,00	100 000,00	100 000,00
60624	Produits de traitement	1 900,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	58 000,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	491 180,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	47 200,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	20 000,00	0,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	27 950,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	68 380,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	33 800,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	490 215,76	66 076,00	66 076,00
6132	Locations immobilières	4 550,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	211 544,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	63 100,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	8 500,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	173 732,24	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	5 322,00	0,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	5 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	10 000,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	6 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	94 739,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	56 000,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	5 500,00	7 500,00	7 500,00
6182	Documentation générale et technique	15 560,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	33 000,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	47 412,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	28 890,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	7 000,00	0,00	0,00
6228	Divers	9 700,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	87 300,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	57 900,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	3 000,00	0,00	0,00
6237	Publications	57 000,00	0,00	0,00
6238	Divers	4 900,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	22 005,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	13 900,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	84 400,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	31 420,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	74 668,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	6 110,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	24 800,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	4 460,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	5 050,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	18 550,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	995,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	184 360,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	668,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 500,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	160,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	9 350 000,00	18 900,00	18 900,00
6218	Autre personnel extérieur	191 007,10	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	87 975,36	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	24 438,32	0,00	0,00
6333	Particip. employeurs format° prof. cont.	189,51	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	96 770,25	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	3 980 864,35	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	91 168,71	0,00	0,00
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0,00	18 900,00	18 900,00
64118	Autres indemnités titulaires	1 276 442,05	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	909 532,43	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	136 207,66	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	22 300,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	930 698,15	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 246 177,93	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	40 201,27	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	270 448,14	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	14 807,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	16 075,40	0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	8 263,95	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	6 432,42	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 817 461,00	17 991,00	17 991,00
6521	Déficit budgets annexes administratifs	31 100,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	183 450,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission	1 000,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	15 000,00	0,00	0,00
6535	Formation	100,00	0,00	0,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	450,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	3 130,00	3 130,00
6542	Créances éteintes	0,00	11 020,00	11 020,00
6558	Autres contributions obligatoires	78 615,00	0,00	0,00
657341	Subv. fonct. Communes du GFP	1 500,00	0,00	0,00
657361	Subv. fonct. Caisse des écoles	43 000,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	550 000,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat ^o , personnes privée	913 236,00	3 841,00	3 841,00
65888	Autres	10,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		15 873 232,00	215 467,00	215 467,00
66	Charges financières (b)	205 000,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	190 168,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	10 000,00	0,00	0,00
6688	Autres	4 832,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	61 847,00	-335,00	-335,00
6714	Bourses et prix	19 800,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	11 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	14 847,00	3 165,00	3 165,00
6745	Subv. aux personnes de droit privé	16 200,00	-3 500,00	-3 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses Imprévues (e)	574 000,00	28 237,00	28 237,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		16 714 079,00	243 369,00	243 369,00
023	Virement à la section d'investissement	4 033 091,68	0,00	0,00
042	Opérat^o ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	583 641,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	583 641,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		4 616 732,68	0,00	0,00
043	Opérat^o ordre Intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		4 616 732,68	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		21 330 811,68	243 369,00	243 369,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	243 369,00
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	57 638,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	47 638,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	10 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

- (5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	271 000,00	18 900,00	18 900,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	39 000,00	0,00	0,00
6459	Remboursr charges SS et prévoyance	232 000,00	18 900,00	18 900,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 187 511,00	90 360,00	90 360,00
7022	Coupes de bois	12 000,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	25 000,00	0,00	0,00
70321	Stationnement et location voie publique	85 000,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	9 350,00	0,00	0,00
70384	Forfait de post-stationnement	700,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	574 785,00	90 360,00	90 360,00
7066	Redevances services à caractère social	1 000,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	238 000,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	172 000,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	14 000,00	0,00	0,00
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	35 676,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	20 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	12 202 859,00	52 982,00	52 982,00
73111	Impôts directs locaux	6 304 906,00	41 728,00	41 728,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	11 254,00	11 254,00
73211	Attribution de compensation	5 114 863,00	0,00	0,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	77 075,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	264 515,00	0,00	0,00
7342	Versement mobilité	1 000,00	0,00	0,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	15 500,00	0,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	100 000,00	0,00	0,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	75 000,00	0,00	0,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	250 000,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	3 729 307,00	130 994,00	130 994,00
7411	Dotation forfaitaire	976 830,00	-21 696,00	-21 696,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	1 321 585,00	3 732,00	3 732,00
744	FCTVA	7 500,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	4 500,00	21 390,00	21 390,00
7472	Participat° Régions	29 400,00	10,00	10,00
7473	Participat° Départements	26 600,00	0,00	0,00
74741	Participat° Communes du GFP	6 000,00	0,00	0,00
74751	Participat° GFP de rattachement	112 000,00	683,00	683,00
7476	Participat° C.C.A.S. et CDE	20 000,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	825 095,00	101 502,00	101 502,00
748313	Dotal° de compensation de la TP	123 031,00	0,00	0,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	28 835,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	233 310,00	25 373,00	25 373,00
7484	Dotation de recensement	2 491,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	12 130,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	505 110,00	1 125,00	1 125,00
751	Redevances pour licences, logiciels, ...	600,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	485 100,00	1 125,00	1 125,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	19 410,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES		17 895 787,00	294 361,00	294 361,00
(a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013				
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	1 351 500,00	-50 992,00	-50 992,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	2 106,00	2 106,00
7788	Produits exceptionnels divers	1 351 500,00	-53 098,00	-53 098,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	100 000,00	0,00	0,00
7875	Rep. prov. risques et charges exception.	100 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		19 347 287,00	243 369,00	243 369,00
= a + b + c + d				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		19 347 287,00	243 369,00	243 369,00
(= Total des opérations réelles et d'ordre)				

+

RESTES A REALISER N-1 (10)

0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)				0,00
				=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				243 369,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	159 104,72	9 832,00	9 832,00
2031	Frais d'études	80 896,14	7 752,00	7 752,00
2033	Frais d'insertion	500,00	2 080,00	2 080,00
2051	Concessions, droits similaires	77 708,58	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	243 817,00	-4 940,00	-4 940,00
2041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	130,00	60,00	60,00
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	52 569,00	-5 000,00	-5 000,00
204172	Autres EPL : Bâtiments, installations	189 543,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	1 575,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 611 247,25	118 800,00	118 800,00
2111	Terrains nus	20 004,00	0,00	0,00
2116	Cimetière	8 956,80	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	8 526,38	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	16 984,80	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	946 107,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	15 000,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	19 500,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	28 114,62	35 000,00	35 000,00
2161	Oeuvres et objets d'art	0,00	3 800,00	3 800,00
2182	Matériel de transport	307 406,32	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	69 356,67	0,00	0,00
2184	Mobilier	127 717,85	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	43 572,81	80 000,00	80 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	10 970 434,19	143 681,00	143 681,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	16 015,56	0,00	0,00
2313	Constructions	8 707 139,51	233 806,00	233 806,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	2 071 642,12	-90 125,00	-90 125,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	175 637,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		12 984 603,16	267 373,00	267 373,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	31 658,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	31 658,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 584 640,00	60 000,00	60 000,00
1641	Emprunts en euros	1 556 854,00	50 000,00	50 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	27 786,00	10 000,00	10 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	480 000,00	-102 000,00	-102 000,00
Total des dépenses financières		2 096 298,00	-42 000,00	-42 000,00
458111	TRAVAUX RUE DE SELONCOURT (6)	22 231,68	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		22 231,68	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		15 103 132,84	225 373,00	225 373,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	65 000,00	11 650,00	11 650,00
2313	Constructions	35 000,00	11 650,00	11 650,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	30 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		65 000,00	11 650,00	11 650,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		15 168 132,84	237 023,00	237 023,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
----------------------------	------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	237 023,00
--	------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote, I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 954 243,63	224 476,00	224 476,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	5 000,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	26 213,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	69 470,00	-20 500,00	-20 500,00
1322	Subv. non transf. Régions	1 219 062,50	-10 000,00	-10 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	525 650,00	225 692,00	225 692,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	230 000,00	-5 000,00	-5 000,00
1342	Amendes de police non transférable	60 000,00	0,00	0,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	818 848,13	34 284,00	34 284,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 500 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 500 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	12 210,00	0,00	0,00
2313	Constructions	12 210,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		5 466 453,63	224 476,00	224 476,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 353 941,87	0,00	0,00
10222	FCTVA	430 000,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	120 000,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 803 941,87	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	27 786,00	897,00	897,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	22 950,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	22 950,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	782 590,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		4 187 267,87	897,00	897,00
458211	TRAVAUX RUE DE SELONCOURT (5)	88 069,68	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		88 069,68	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		9 741 791,18	225 373,00	225 373,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	4 033 091,68	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	583 641,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	71 718,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	1 745,00	0,00	0,00
2804122	Subv.Régions : Bâtiments, installations	314,00	0,00	0,00
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	131,00	0,00	0,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	8 324,00	0,00	0,00
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	9 628,00	0,00	0,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	11 700,00	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	11 638,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	70 675,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	9 918,00	0,00	0,00
28132	Immeubles de rapport	36 301,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	1 900,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	10 557,00	0,00	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	8 564,00	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	5 000,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	54 933,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	27 237,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	56 173,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	33 795,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	10 790,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	142 600,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		4 616 732,68	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	65 000,00	11 650,00	11 650,00
2033	Frais d'insertion	36 900,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	28 100,00	11 650,00	11 650,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL RECETTES D'ORDRE		4 681 732,68	11 650,00	11 650,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		14 423 523,86	237 023,00	237 023,00
				+
RESTES A REALISER N-1 (10)			0,00	
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)			0,00	
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			237 023,00	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

										IV
										A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services général administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	--	---	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Dépenses réelles	2 054 298	817 917	13 000	4 704 984	667 800	3 065 221	40 000	0	13 350	3 812 410	139 526	15 328 506
- Equipements municipaux (2)		817 917	13 000	4 704 794	667 800	3 063 721	40 000	0	13 350	3 554 566	137 951	13 013 099
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	190	0	1 500	0	0	0	235 612	1 575	238 877
- Opérations financières	2 054 298											2 054 298
Dépenses d'ordre	76 650											76 650
Total dépenses de l'exercice	2 130 948	817 917	13 000	4 704 984	667 800	3 065 221	40 000	0	13 350	3 812 410	139 526	15 405 156
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses d'investissement	2 130 948	817 917	13 000	4 704 984	667 800	3 065 221	40 000	0	13 350	3 812 410	139 526	15 405 156
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	11 417 701	5 000	0	2 346 552	84 284	534 253	0	0	0	252 861	19 897	14 660 547
RAR N-1 et reports	744 609	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	744 609
Total cumulé recettes d'investissement	12 162 310	5 000	0	2 346 552	84 284	534 253	0	0	0	252 861	19 897	15 405 156

FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	5 463 200	5 369 246	529 459	2 391 164	1 564 796	1 134 611	664 641	912 964	83 037	3 160 777	300 286	21 574 181
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	5 463 200	5 369 246	529 459	2 391 164	1 564 796	1 134 611	664 641	912 964	83 037	3 160 777	300 286	21 574 181
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	15 053 351	421 177	99 129	501 390	827 155	1 380 585	56 676	619 205	75 000	122 963	434 025	19 590 656
RAR N-1 et reports	1 983 525	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 983 525
Total cumulé recettes de fonctionnement	17 036 876	421 177	99 129	501 390	827 155	1 380 585	56 676	619 205	75 000	122 963	434 025	21 574 181

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV										
A1										

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Total dépenses Investissement		2 130 948	817 917	13 000	4 704 984	667 800	3 065 221	40 000	0	13 350	3 812 410	139 526	15 405 156
Dépenses réelles		2 054 298	817 917	13 000	4 704 984	667 800	3 065 221	40 000	0	13 350	3 812 410	139 526	15 328 506
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	378 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	378 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	31 658	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31 658
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	1 644 640	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 644 640
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	92 554	0	0	0	0	0	0	0	54 956	21 426	168 937
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	190	0	1 500	0	0	0	235 612	1 575	238 877
21	Immobilisations corporelles	0	478 979	13 000	73 672	16 800	103 156	0	0	0	1 044 440	0	1 730 047
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	246 384	0	4 631 122	651 000	2 960 565	40 000	0	13 350	2 455 170	116 525	11 114 115
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	22 232	0	22 232
458111	TRAVAUX RUE DE SELONCOURT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22 232	0	22 232
Dépenses d'ordre		76 650	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	76 650
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	76 650	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	76 650

RECETTES

Total recettes Investissement		11 417 701	5 000	0	2 346 552	84 284	534 253	0	0	0	252 861	19 897	14 680 547
Recettes réelles		6 724 318	5 000	0	2 346 552	84 284	534 253	0	0	0	252 861	19 897	9 967 164
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	782 590	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	782 590
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 353 942	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 353 942
13	Subventions d'investissement	60 000	5 000	0	2 334 342	84 284	534 253	0	0	0	141 841	19 000	3 178 720

AUDINCOURT - BUDGET PRINCIPAL AUDINCOURT - DM - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	2 527 786	0	0	0	0	0	0	0	0	0	897	2 528 683
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	12 210	0	0	0	0	0	0	0	12 210
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22 950	0	22 950
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	88 070	0	88 070
	458211 TRAVAUX RUE DE SELONCOURT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	88 070	0	88 070
	Recettes d'ordre	4 693 383	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 693 383
021	Virement de la sect° de fonctionnement	4 033 092	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 033 092
040	Opérat° ordre transfert entre sections	583 641	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	583 641
041	Opérations patrimoniales	76 650	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	76 650

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		5 463 200	5 369 246	529 459	2 391 164	1 564 796	1 134 611	664 641	912 964	83 037	3 160 777	300 286	21 574 181
Dépenses réelles		846 467	5 369 246	529 459	2 391 164	1 564 796	1 134 611	664 641	912 964	83 037	3 160 777	300 286	16 957 448
011	Charges à caractère général	15 080	1 177 019	113 534	665 027	1 058 123	405 833	78 205	90 519	81 963	927 058	271 986	4 884 347
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	3 871 346	415 125	1 572 137	407 572	319 977	0	822 446	0	1 960 297	0	9 368 900
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	602 237	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	602 237
65	Autres charges de gestion courante	14 150	310 060	0	154 000	98 631	403 800	586 436	0	0	259 875	8 500	1 835 452
656	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	205 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	205 000
67	Charges exceptionnelles	10 000	10 821	800	0	470	5 000	0	0	1 074	13 547	19 800	61 512
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		4 616 733	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 616 733
023	Virement à la section d'investissement	4 033 092	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 033 092
042	Opérat° ordre transfert entre sections	583 641	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	583 641

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RECETTES													
	Total recettes de fonctionnement	15 053 351	421 177	99 129	501 390	827 155	1 380 585	56 676	619 205	75 000	122 963	434 025	19 590 656
	Recettes réelles	15 053 351	421 177	99 129	501 390	827 155	1 380 585	56 676	619 205	75 000	122 963	434 025	19 590 656
013	Atténuations de charges	0	286 900	0	0	0	0	0	0	0	3 000	0	289 900
70	Produits des services, du domaine, vente	0	49 350	20 700	238 000	665 145	1 000	49 676	149 000	0	42 000	63 000	1 277 871
73	Impôts et taxes	12 254 841	1 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 255 841
74	Dotations et participations	2 698 500	25 621	78 429	213 390	156 010	132 683	0	470 205	0	50 463	35 000	3 860 301
75	Autres produits de gestion courante	10	54 700	0	0	6 000	0	7 000	0	75 000	27 500	336 025	506 235
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	3 606	0	50 000	0	1 246 902	0	0	0	0	0	1 300 508
78	Reprise sur amortissements et provisions	100 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100 000
Recettes d'ordre													
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN			
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT			A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)							
	Dépenses de l'exercice	5 463 199,68	5 369 246,22	0,00	0,00	0,00	10 832 445,90
011	Charges à caractère général	5 463 199,68	5 369 246,22	0,00	0,00	0,00	10 832 445,90
012	Charges de personnel, frais assimilés	15 080,00	1 177 019,47	0,00	0,00	0,00	1 192 099,47
014	Atténuations de produits	0,00	3 871 345,75	0,00	0,00	0,00	3 871 345,75
022	Dépenses imputées	602 237,00	0,00	0,00	0,00	0,00	602 237,00
023	Virement à la section d'investissement	4 033 091,68	0,00	0,00	0,00	0,00	4 033 091,68
042	Opérat° ordre transfert entre sections	583 641,00	0,00	0,00	0,00	0,00	583 641,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	14 150,00	310 060,00	0,00	0,00	0,00	324 210,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	205 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	205 000,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	10 821,00	0,00	0,00	0,00	20 821,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)							
	Recettes de l'exercice	17 036 875,68	421 177,00	0,00	0,00	0,00	17 458 052,68
013	Atténuations de charges	15 053 351,00	421 177,00	0,00	0,00	0,00	15 474 528,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	286 900,00	0,00	0,00	0,00	286 900,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	49 350,00	0,00	0,00	0,00	49 350,00
73	Impôts et taxes	12 254 841,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	12 255 841,00
74	Dotations et participations	2 698 500,00	25 621,00	0,00	0,00	0,00	2 724 121,00
75	Autres produits de gestion courante	10,00	54 700,00	0,00	0,00	0,00	54 710,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	3 606,00	0,00	0,00	0,00	3 606,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
	Restes à réaliser – reports	1 983 524,68	0,00	0,00	0,00	0,00	1 983 524,68
SOLDE (2)							
		11 573 676,00	-4 948 069,22	0,00	0,00	0,00	6 625 606,78

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisées
	DEPENSES (2)									
	Dépenses de l'exercice	4 488 437,62	221 510,00	272 155,07	133 298,52	66 300,00	183 654,14	3 890,87	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	4 488 437,62	221 510,00	272 155,07	133 298,52	66 300,00	183 654,14	3 890,87	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 033 312,89	0,00	0,00	36 500,00	66 300,00	37 015,71	3 890,87	0,00	0,00
		3 441 993,73	21 510,00	272 155,07	96 798,52	0,00	38 888,43	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 010,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	100 050,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	3 121,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 700,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)									
	Recettes de l'exercice	364 547,00	0,00	16 630,00	15 000,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	364 547,00	0,00	16 630,00	15 000,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	286 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	9 350,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	8 991,00	0,00	16 630,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	54 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	3 506,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-4 123 890,62	-221 510,00	-255 525,07	-118 298,52	-66 300,00	-183 654,14	21 109,13	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspondra la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN			
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT			A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	519 959,13	9 500,00	0,00	529 459,13
011	Charges à caractère général	519 959,13	9 500,00	0,00	529 459,13
012	Charges de personnel, frais assimilés	104 034,00	9 500,00	0,00	113 534,00
014	Atténuations de produits	415 125,13	0,00	0,00	415 125,13
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	800,00	0,00	0,00	800,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	99 129,00	0,00	0,00	99 129,00
013	Atténuations de charges	99 129,00	0,00	0,00	99 129,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	20 700,00	0,00	0,00	20 700,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	78 429,00	0,00	0,00	78 429,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-420 830,13	-9 500,00	0,00	-430 330,13

(1)	Libellé	Sous-fonction 11			
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours
					114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		84 024,00	0,00	435 935,13	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11					114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours		
	Dépenses de l'exercice						
011	Charges à caractère général	84 024,00	0,00	435 935,13	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	84 024,00	0,00	20 010,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	415 125,13	0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérai° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérai° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)						
	Recettes de l'exercice	78 429,00	0,00	20 700,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	78 429,00	0,00	20 700,00	0,00	0,00	
042	Opérai° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérai° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	20 700,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	78 429,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	-5 595,00	0,00	-415 235,13	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN			
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT			A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)									
	Dépenses de l'exercice	288 653,97	973 643,53	0,00	0,00	0,00	1 128 866,93	0,00	2 391 164,43
011	Charges à caractère général	288 653,97	973 643,53	0,00	0,00	0,00	1 128 866,93	0,00	2 391 164,43
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 800,00	369 511,46	0,00	0,00	0,00	293 716,00	0,00	665 027,46
		175 053,97	602 932,07	0,00	0,00	0,00	794 150,93	0,00	1 572 136,97
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	111 800,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	41 000,00	0,00	154 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)									
	Recettes de l'exercice	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	451 390,00	0,00	501 390,00
013	Atténuations de charges	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	451 390,00	0,00	501 390,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	238 000,00	0,00	238 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	213 390,00	0,00	213 390,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-298 653,97	-923 643,53	0,00	0,00	0,00	-677 476,93	0,00	-1 889 774,43

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				255 Classes de découverte et autres services
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	
	DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice								
011	Charges à caractère général	603 125,32	370 518,21	0,00	271 865,65	0,00	0,00	0,00	857 001,28
		603 125,32	370 518,21	0,00	271 865,65	0,00	0,00	0,00	857 001,28
012	Charges de personnel, frais assimilés	123 844,62	245 666,84	0,00	113 972,00	0,00	0,00	0,00	179 744,00
014	Atténuations de produits	478 690,70	124 251,37	0,00	157 893,65	0,00	0,00	0,00	636 257,28
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	600,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice								
013	Atténuations de charges	25 000,00	25 000,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00	433 390,00
		25 000,00	25 000,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00	433 390,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00	220 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	213 390,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-578 125,32	-345 518,21	0,00	-253 865,65	0,00	0,00	0,00	-423 611,28

(1) Pour le croisement par nature, le détail est l'ail selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspondra la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN			
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT			A1.1

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoines	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)							
	Dépenses de l'exercice	274 970,91	136 285,00	221 622,82	931 917,48	0,00	1 564 796,21
011	Charges à caractère général	274 970,91	136 285,00	221 622,82	931 917,48	0,00	1 564 796,21
012	Charges de personnel, frais assimilés	43 030,45	85 575,00	57 887,51	871 630,00	0,00	1 058 122,96
014	Atténuations de produits	231 940,46	0,00	163 735,31	11 896,48	0,00	407 572,25
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	50 710,00	0,00	47 921,00	0,00	98 631,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	470,00	0,00	470,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)							
	Recettes de l'exercice	6 000,00	8 000,00	10,00	813 145,00	0,00	827 155,00
013	Atténuations de charges	6 000,00	8 000,00	10,00	813 145,00	0,00	827 155,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services du domaine, vente	0,00	8 000,00	0,00	657 145,00	0,00	665 145,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	10,00	156 000,00	0,00	156 010,00
75	Autres produits de gestion courante	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-268 970,91	-128 285,00	-221 612,82	-118 772,48	0,00	-737 641,21

(1)	Libellé	Sous-fonction 31					Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel	
	DEPENSES (2)									
	Dépenses de l'exercice									
011	Charges à caractère général	81 401,02	54 743,98	140,00	0,00	214 090,02	6 159,22	0,00	1 373,58	
		81 401,02	54 743,98	140,00	0,00	214 090,02	6 159,22	0,00	1 373,58	
012	Charges de personnel, frais assimilés	30 691,02	54 743,98	140,00	0,00	50 354,71	6 159,22	0,00	1 373,58	
014	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	163 735,31	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	50 710,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)									
	Recettes de l'exercice									
013	Atténuations de charges	0,00	8 000,00	0,00	0,00	10,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	8 000,00	0,00	0,00	10,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	10,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	-81 401,02	-46 743,98	-140,00	0,00	-214 090,02	-6 159,22	0,00	-1 373,58	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES				IV
ELEMENTS DU BILAN				
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT				A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)						
	Dépenses de l'exercice	123 933,11	598 680,36	411 997,24	0,00	1 134 610,71
		123 933,11	598 680,36	411 997,24	0,00	1 134 610,71
011	Charges à caractère général	2 000,00	382 733,43	21 099,94	0,00	405 833,37
012	Charges de personnel, frais assimilés	121 933,11	135 946,93	62 087,30	0,00	319 977,34
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	75 000,00	328 800,00	0,00	403 800,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)						
	Recettes de l'exercice	0,00	96 683,00	1 283 902,00	0,00	1 380 585,00
		0,00	96 683,00	1 283 902,00	0,00	1 380 585,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	96 683,00	36 000,00	0,00	132 683,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	1 246 902,00	0,00	1 246 902,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)						
		-123 933,11	-501 997,36	871 904,76	0,00	245 974,29

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411	412	413	414	415	421	422	423
		Salles de sport, gymnases	Stades	Piscines	Autres équipements sportifs ou de loisir	Manifestations sportives	Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonies de vacances
	DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice	485 680,36	10 000,00	23 000,00	0,00	80 000,00	173 000,00	238 997,24	0,00
011	Charges à caractère général	485 680,36	10 000,00	23 000,00	0,00	80 000,00	173 000,00	238 997,24	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	349 733,43	10 000,00	23 000,00	0,00	0,00	0,00	21 099,94	0,00
014	Atténuations de produits	135 946,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 097,30	0,00
022	Dépenses imputées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00	173 000,00	155 800,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	96 683,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 000,00	1 250 902,00	0,00
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice	96 683,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 000,00	1 250 902,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	96 683,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 000,00	3 000,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 246 902,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-388 997,36	-10 000,00	-23 000,00	0,00	-80 000,00	-140 000,00	1 011 904,76	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DIM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN			
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT			A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	32 600,00	632 040,63	0,00	664 640,63
011	Charges à caractère général	32 600,00	632 040,63	0,00	664 640,63
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 500,00	76 704,63	0,00	78 204,63
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	31 100,00	555 336,00	0,00	586 436,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	49 676,00	7 000,00	0,00	56 676,00
013	Atténuations de charges	49 676,00	7 000,00	0,00	56 676,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	49 676,00	0,00	0,00	49 676,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	7 000,00	0,00	7 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		17 076,00	-625 040,63	0,00	-607 964,63

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act' pour l'enfance et l'adolescence	523 Act' pour personnes en difficulté	524 Autres services
	DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice								
011	Charges à caractère général	0,00	32 600,00	0,00	632 040,63	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	1 500,00	0,00	76 704,63	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérai* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérai* ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	31 100,00	0,00	555 336,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	49 676,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice								
013	Atténuations de charges	0,00	49 676,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérai* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérai* ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	49 676,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	17 076,00	0,00	-625 040,63	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT		A1.1

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	912 964,11	0,00	912 964,11
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	912 964,11	0,00	912 964,11
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	90 518,56	0,00	90 518,56
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	822 445,55	0,00	822 445,55
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	619 205,00	0,00	619 205,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	619 205,00	0,00	619 205,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	149 000,00	0,00	149 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	470 205,00	0,00	470 205,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)								
		0,00	0,00	0,00	0,00	-293 759,11	0,00	-293 759,11

(1) Pour le croisement par nature, le détail est l'ait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

AUDINCOURT - BUDGET PRINCIPAL AUDINCOURT - DM - 2022

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspondra la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES				IV
ELEMENTS DU BILAN				
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT				A1.1

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70	71	72	73	74	Total
	DEPENSES (2)						
	Dépenses de l'exercice	0,00	83 037,09	0,00	0,00	0,00	83 037,09
011	Charges à caractère général	0,00	83 037,09	0,00	0,00	0,00	83 037,09
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	81 963,09	0,00	0,00	0,00	81 963,09
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	1 074,00	0,00	0,00	0,00	1 074,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)						
	Recettes de l'exercice	0,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	-8 037,09	0,00	0,00	0,00	-8 037,09

(1) Pour le croisement par nature, le détail est l'ail selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)						
	Dépenses de l'exercice	910 141,00	2 236 970,68	13 665,00	0,00	3 160 776,68
		910 141,00	2 236 970,68	13 665,00	0,00	3 160 776,68
011	Charges à caractère général	314 606,65	598 901,02	13 550,00	0,00	927 057,67
012	Charges de personnel, frais assimilés	595 534,35	1 364 762,66	0,00	0,00	1 960 297,01
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	259 760,00	115,00	0,00	259 875,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	13 547,00	0,00	0,00	13 547,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)						
	Recettes de l'exercice	1 500,00	109 463,00	12 000,00	0,00	122 963,00
013	Atténuations de charges	1 500,00	109 463,00	12 000,00	0,00	122 963,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	1 500,00	0,00	0,00	3 000,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	30 000,00	12 000,00	0,00	42 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	50 463,00	0,00	0,00	50 463,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	27 500,00	0,00	0,00	27 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)						
		-908 641,00	-2 127 507,68	-1 665,00	0,00	-3 037 813,68

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		0.00	0.00	60 000.00	598 704.92	251 436.08	0.00	0.00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	60 000,00	598 704,92	251 436,08	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	60 000,00	8 000,00	246 606,65	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	590 704,92	4 829,43	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imputées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	-60 000,00	-597 204,92	-251 436,08	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous-fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	DEPENSES (2)									
	Dépenses de l'exercice	656 020,61	0,00	382 190,54	838 899,53	359 860,00	0,00	0,00	0,00	13 665,00
011	Charges à caractère général	656 020,61	0,00	382 190,54	838 899,53	359 860,00	0,00	0,00	0,00	13 665,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	120 017,00	0,00	285 912,88	89 871,14	103 100,00	0,00	0,00	0,00	13 550,00
014	Atténuations de produits	523 003,61	0,00	92 730,66	749 028,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 000,00	0,00	0,00	0,00	256 760,00	0,00	0,00	0,00	115,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'éclus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	3 547,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)									
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	57 500,00	1 500,00	50 463,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	57 500,00	1 500,00	50 463,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	50 463,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	27 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-656 020,61	0,00	-324 690,54	-837 399,53	-309 397,00	0,00	0,00	0,00	-1 665,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN			
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT			A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Faires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)										
	Dépenses de l'exercice	233 087,32	65 470,47	0,00	0,00	1 728,00	0,00	0,00	0,00	300 285,79
		233 087,32	65 470,47	0,00	0,00	1 728,00	0,00	0,00	0,00	300 285,79
011	Charges à caractère général	221 087,32	49 170,47	0,00	0,00	1 728,00	0,00	0,00	0,00	271 985,79
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	8 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	12 000,00	7 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 800,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)										
	Recettes de l'exercice	296 025,00	123 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	434 025,00
		296 025,00	123 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	434 025,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	63 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotaions et participations	20 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
75	Autres produits de gestion courante	276 025,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	336 025,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		62 937,68	57 529,53	0,00	0,00	13 272,00	0,00	0,00	0,00	133 739,21

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)						
	Dépenses de l'exercice	2 130 948,00	817 917,07	0,00	0,00	0,00	2 948 865,07
	Stocks	2 130 948,00	817 917,07	0,00	0,00	0,00	2 948 865,07
010		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	378 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	378 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	76 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 650,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	31 658,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 658,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 644 640,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 644 640,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	92 554,30	0,00	0,00	0,00	92 554,30
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	478 978,79	0,00	0,00	0,00	478 978,79
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	246 383,98	0,00	0,00	0,00	246 383,98
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	12 162 309,53	5 000,00	0,00	0,00	0,00	12 167 309,53
	Recettes de l'exercice	11 417 700,55	5 000,00	0,00	0,00	0,00	11 422 700,55
	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	4 033 091,68	0,00	0,00	0,00	0,00	4 033 091,68
024	Produits des cessions d'immobilisations	782 590,00	0,00	0,00	0,00	0,00	782 590,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	583 641,00	0,00	0,00	0,00	0,00	583 641,00
041	Opérations patrimoniales	76 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 650,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 353 941,87	0,00	0,00	0,00	0,00	3 353 941,87
13	Subventions d'investissement	60 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 527 786,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 527 786,00

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		744 608,98	0,00	0,00	0,00	0,00	744 608,98
SOLDE (2)		10 031 361,53	-812 917,07	0,00	0,00	0,00	9 218 444,46

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblées locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
	DEPENSES (2)									
	Dépenses de l'exercice	788 975,47	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	25 941,60	0,00	0,00
010	Stocks	788 975,47	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	25 941,60	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sectors	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	89 554,30	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	453 037,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 941,60	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisées
23	Immobilisations en cours	246 383,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat ^r générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funébres	041 Subvention globale	048 Autres act ^r de coopérat ^r décentralisée
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-783 975,47	0,00	0,00	-3 000,00	0,00	0,00	-25 941,60	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des reportis (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reportis 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN			
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT			A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)					
	Depenses de l'exercice	13 000,00	0,00	0,00	13 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Depenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	13 000,00	0,00	0,00	13 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement					
Opérations pour compte de tiers					
Restes à réaliser – reportis					
RECETTES (2)					
Recettes de l'exercice					
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^e et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-13 000,00	0,00	0,00	-13 000,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	
DEPENSES (2)						
Dépenses de l'exercice						
010	Stocks	5 000,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	5 000,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00
040	Opérat ^e ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ^e (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 000,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^e et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement						
Opérations pour compte de tiers						
Restes à réaliser – reports						
RECETTES (2)						
Recettes de l'exercice						
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect ^e de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				113	114
		110	111	112			
		Services communs	Police nationale	Police municipale		Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-5 000,00	0,00	-8 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN			
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT			A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)									
	Dépenses de l'exercice	190,00	4 636 656,72	0,00	0,00	0,00	68 136,91	0,00	4 704 983,63
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 136,91	0,00	4 704 983,63
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	190,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	190,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	35 534,83	0,00	0,00	0,00	38 136,91	0,00	73 671,74
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	4 601 121,89	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	4 631 121,89
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement									
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser – reports									
RECETTES (2)									
	Recettes de l'exercice	0,00	2 346 551,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 346 551,98
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 346 551,98

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
021	Virement de la sect ^e de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	2 334 341,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 334 341,98
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ⁿ (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	12 210,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 210,00
26	Participat ⁿ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-190,00	-2 290 104,74	0,00	0,00	0,00	-68 136,91	0,00	-2 358 431,65

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25					
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services	
DEPENSES (2)										
	Dépenses de l'exercice	1 925 196,75	2 711 459,97	0,00	38 136,91	0,00	0,00	0,00	30 000,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	22 972,17	12 562,66	0,00	38 136,91	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 902 224,58	2 698 897,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		65 323,20	2 281 228,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		65 323,20	2 281 228,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	65 323,20	2 269 018,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	12 210,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-1 959 873,55	-430 231,19	0,00	-38 136,91	0,00	0,00	0,00	-30 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoines	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)							
	Dépenses de l'exercice	16 000,00	13 000,00	500 000,00	138 800,00	0,00	667 800,00
010	Stocks				138 800,00		667 800,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	13 000,00	0,00	3 800,00	0,00	16 800,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	16 000,00	0,00	500 000,00	135 000,00	0,00	651 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement							
Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)							
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	84 284,00	0,00	0,00	84 284,00
010	Stocks	0,00	0,00	84 284,00	0,00	0,00	84 284,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	84 284,00	0,00	0,00	84 284,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoines	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers							
Restes à réaliser – reports							
SOLDE (2)		-16 000,00	-13 000,00	-415 716,00	-138 800,00	0,00	-583 516,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31					Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel	
	DEPENSES (2)									
	Dépenses de l'exercice									
010	Stocks									
020	Dépenses imprévues									
040	Opérat° ordre transfert entre sections									
041	Opérations patrimoniales									
10	Dotations, fonds divers et réserves									
13	Subventions d'investissement									
16	Emprunts et dettes assimilées									
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)									
20	Immobilisations incorporelles									
204	Subventions d'équipement versées									
21	Immobilisations corporelles									
22	Immobilisations reçues en affectation									
23	Immobilisations en cours									
26	Participat° et créances rattachées									
27	Autres immobilisations financières									
Opérations d'équipement										
Opérations pour compte de tiers										
Restes à réaliser – reports										
RECETTES (2)										
Recettes de l'exercice										

AUDINCOURT - BUDGET PRINCIPAL AUDINCOURT - DM - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect ¹ de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat ¹ ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 284,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ¹ (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ¹ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-13 000,00	0,00	0,00	0,00	-415 716,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES				IV
ELEMENTS DU BILAN				
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT				A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)						
Dépenses de l'exercice						
010	Stocks	0,00	677 447,25	2 387 774,00	0,00	3 065 221,25
020	Dépenses imprévues	0,00	677 447,25	2 387 774,00	0,00	3 065 221,25
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	3 156,25	100 000,00	0,00	103 156,25
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	672 791,00	2 287 774,00	0,00	2 960 565,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement						
Opérations pour compte de tiers						
Restes à réaliser – reports						
RECETTES (2)						
Recettes de l'exercice						
010	Stocks	0,00	309 252,65	225 000,00	0,00	534 252,65
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	309 252,65	225 000,00	0,00	534 252,65
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	309 252,65	225 000,00	0,00	534 252,65
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-368 194,60	-2 162 774,00	0,00	-2 530 968,60

(1)		Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42			
			411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances	
		DEPENSES (2)									
		Dépenses de l'exercice									
010		Stocks	659 791,00	17 656,25	0,00	0,00	0,00	0,00	2 387 774,00	0,00	
020		Dépenses imprévues	659 791,00	17 656,25	0,00	0,00	0,00	0,00	2 387 774,00	0,00	
040		Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041		Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10		Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13		Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16		Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18		Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20		Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204		Subventions d'équipement versées	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21		Immobilisations corporelles	0,00	3 156,25	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	
22		Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23		Immobilisations en cours	658 291,00	14 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 287 774,00	0,00	
26		Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27		Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations d'équipement			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
		RECETTES (2)	309 252,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	225 000,00	0,00	
		Recettes de l'exercice	309 252,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	225 000,00	0,00	
010		Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
021	Virement de la sect* de fonctionnement	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	309 252,65	0,00			0,00	0,00	225 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-350 536,35	-17 656,25	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 162 774,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00
010	Stocks	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00
020	Dépenses Imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sec° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers					
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-40 000,00	0,00	0,00	-40 000,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51				Sous-fonction 52			
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établis sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act* pour l'enfance et l'adolescence	523 Act* pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)									
Dépenses de l'exercice									
010	Stocks								
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement									
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser – reports									
RECETTES (2)									
Recettes de l'exercice									
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN			
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT			A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement								
Opérations pour compte de tiers								
Restes à réaliser – reports								
RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN			
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT			A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accèsion à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)							
Dépenses de l'exercice							
010	Stocks		13 349,73	0,00	0,00	0,00	13 349,73
020	Dépenses imprévues		13 349,73	0,00	0,00	0,00	13 349,73
040	Opérat° ordre transfert entre sections		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,règle)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		13 349,73	0,00	0,00	0,00	13 349,73
26	Participat° et créances rattachées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement							
Opérations pour compte de tiers							
Restes à réaliser – reports							
RECETTES (2)							
Recettes de l'exercice							
010	Stocks		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sec° de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AUDINCOURT - BUDGET PRINCIPAL AUDINCOURT - DM - 2022

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-13 349,73	0,00	0,00	0,00	-13 349,73

(1) Pour le croisement par nature, le détail est l'ait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)						
	Depenses de l'exercice	487 903,06	3 308 491,35	16 015,56	0,00	3 812 409,97
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Depenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	54 956,14	0,00	0,00	54 956,14
204	Subventions d'équipement versées	0,00	235 612,00	0,00	0,00	235 612,00
21	Immobilisations corporelles	12 480,32	1 031 960,15	0,00	0,00	1 044 440,47
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	475 422,74	1 963 731,38	16 015,56	0,00	2 455 169,68
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	22 231,68	0,00	0,00	22 231,68
458111	TRAVAUX RUE DE SELONCOURT	0,00	22 231,68	0,00	0,00	22 231,68
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)						
	Recettes de l'exercice	0,00	252 860,68	0,00	0,00	252 860,68
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	141 841,00	0,00	0,00	141 841,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	22 950,00	0,00	0,00	22 950,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	88 069,68	0,00	0,00	88 069,68
458211	TRAVAUX RUE DE SELONCOURT	0,00	88 069,68	0,00	0,00	88 069,68
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-487 903,06	-3 055 630,67	-16 015,56	0,00	-3 559 549,29

Sous-fonction 81						
(1)	Libellé	810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public
DEPENSES (2)						
Dépenses de l'exercice						
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	3 540,42	484 362,64
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	3 540,42	484 362,64
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	3 540,42	8 939,90
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	475 422,74

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458111	TRAVAUX RUE DE SELONCOURT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81					
		810	811	812	813	814	816
		Services communs	Eau et assainissement	Collecte et traitement ordures ménagères	Propreté urbaine	Eclairage public	Autres réseaux et services divers
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458211	TRAVAUX RUE DE SELONCOURT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser -- reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	-3 540,42	-484 362,64	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82						Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel	
	DEPENSES (2)										
	Dépenses de l'exercice	1 066 067,14	0,00	1 901 575,06	40 849,15	300 000,00	0,00	0,00	0,00	16 015,56	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	34 956,14	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	235 612,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	966 111,00	0,00	50 000,00	15 849,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	65 000,00	0,00	1 573 731,38	25 000,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	16 015,56	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	22 231,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
458111	TRAVAUX RUE DE SELONCOURT	0,00	0,00	22 231,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser -- reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (2)		22 950,00	0,00	198 727,68	0,00	31 183,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes de l'exercice		22 950,00	0,00	198 727,68	0,00	31 183,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

AUDINCOURT - BUDGET PRINCIPAL AUDINCOURT - DM - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 82				Sous-fonction 83				
		820	821	822	823	824	830	831	832	833
		Services communs	Equipements de voirie	Voie communale et routes	Espaces verts urbains	Autres opérations d'aménagement urbain	Services communs	Aménagement des eaux	Act° spécif. lutte contre la pollution	Préservation du milieu naturel
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	110 658,00	0,00	31 183,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,règle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	22 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	88 069,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458211	TRAVAUX RUE DE SELONCOURT	0,00	0,00	88 069,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-1 043 117,14	0,00	-1 702 847,38	-40 849,15	-268 817,00	0,00	0,00	0,00	-16 015,56

(1) Pour le croisement par nature, le détail est l'ail selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN			
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT			A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)									
	Dépenses de l'exercice	138 026,19	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139 526,19
		138 026,19	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139 526,19
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporables	21 426,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 426,28
204	Subventions d'équipement versées	75,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 575,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	116 524,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116 524,91
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AUDINCOURT - BUDGET PRINCIPAL AUDINCOURT - DM - 2022

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Folres et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, Indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	600,00	297,00	0,00	0,00	19 000,00	0,00	0,00	0,00	19 897,00
	Recettes de l'exercice	600,00	297,00	0,00	0,00	19 000,00	0,00	0,00	0,00	19 897,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect ^e de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	600,00	297,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	897,00
18	Compte de liaison : affectat ⁿ (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ⁿ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-137 426,19	-1 203,00	0,00	0,00	19 000,00	0,00	0,00	0,00	-119 629,19

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 2 056 854,00	-52 000,00	II -52 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 556 854,00	50 000,00	50 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 556 854,00	50 000,00	50 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		500 000,00	-102 000,00	-102 000,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
10226	Taxe d'aménagement	20 000,00	0,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	480 000,00	-102 000,00	-102 000,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	2 004 854,00	4 484 103,16	0,00	6 488 957,16

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 5 972 272,68	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		572 950,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	430 000,00	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	120 000,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
275	Dépôts et cautionnements versés	22 950,00	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		5 399 322,68	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28031	Frais d'études	71 718,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	1 745,00	0,00	0,00
2804122	Subv.Régions : Bâtiments, installations	314,00	0,00	0,00
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	131,00	0,00	0,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	8 324,00	0,00	0,00
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	9 628,00	0,00	0,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	11 700,00	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	11 638,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	70 675,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	9 918,00	0,00	0,00
28132	Immeubles de rapport	36 301,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	1 900,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	10 557,00	0,00	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	8 564,00	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	5 000,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	54 933,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	27 237,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	56 173,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	33 795,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	10 790,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	142 600,00	0,00	0,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations			
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers			
59...	Prov. dépréc. comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	782 590,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	4 033 091,68	0,00	0,00

Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII
---	---	-------------------------------	--------------------------	---------------

Total ressources propres disponibles	5 972 272,68	935 552,31	744 608,98	2 803 941,87	10 456 375,84
---	---------------------	-------------------	-------------------	---------------------	----------------------

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 6 488 957,16
Ressources propres disponibles	VIII 10 456 375,84
Solde	IX = VIII – IV (5) 3 967 418,68

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BARBIER David	
BAYEMI Jennifer	
BERTIN Christian	
BESANCON Christine	
BOILLAT Maryse	
BOURQUIN Martial	
BOUVROT Jean-Claude	
CHARLET Damien	
CHATELAIN Valerie	
COULON Gerard	
DAF Melanie	
DESJOURS Pascal	
DOMON Catherine	
DUCRET Catherine	
DURUPHY Celine	
FLITI Romain	
FOUCHE Renaud	
FUOCO Nathalie	
GUEMAZI Zina	
HAYOUN Mustapha	
INEZARENE Salima	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

LABE Thierry	
MAILLOT Jack	
MENISSIER Pierre	
METIN Christine	
MONNIEN Alain	
MONNIEN Coline	
MORIN Jean-Luc	
PREVOT Kevin	
REBAI Kamel	
REDLER Isabelle	
SALMI-AKSIN Halime	
SARRON Sandrine	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

5. Mutualisation entre le Budget Principal et le Budget Annexe Santé - 2022

Monsieur CHARLET rapporte :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 13 décembre 2021, le Conseil municipal a acté la création d'un Budget Annexe Santé regroupant les activités de la Maison Médicale de Garde (MMG) et du Centre Municipal de Santé (CMS). L'ensemble des charges et des produits liés à ces activités doit y être transcrit.

Certaines charges sont difficilement dissociables en cours d'exercice. Il convient de fixer les règles de refacturation entre le Budget Annexe Santé et le Budget Principal de la Ville d'Audincourt.

Il vous est proposé les règles suivantes pour l'année 2022 :

1- Charges de mise à disposition des locaux

La surface des locaux occupés sont :

- de 228 m² pour la MMG correspondant aux lots n° 17 et 18 de la copropriété du site Lucine
 - de 316 m² pour le CMS correspondant aux lots n° 15 et 16 de la copropriété du site Lucine.
- Pour l'année 2022, en raison du démarrage de ces activités, ces surfaces sont réduites de 50 %.
- Le tarifs de la mise à disposition mensuelle est valorisée à 10 €/m².

Les charges de copropriété (y compris les contrôles réglementaires) du Site Lucine sont valorisées à 18 €/m².

La part de l'assurance des locaux est de 0,2996 €/m² (montant figurant sur le contrat d'assurance de la Ville) pour 2022.

La taxe foncière et les taxes accessoires sont calculées au vu des bases fiscales des lots de copropriété.

2- Entretien des locaux

Les frais de ménage (personnel, produits d'entretien...) sont payés au vu des dépenses réellement effectuées au cours de l'année.

Seules les interventions d'entretien supérieures à 2.000 € seront facturées pour leur montant réel.

3- Personnel mutualisé

Il s'agit du personnel affecté principalement sur le Budget Principal mais ayant une activité en lien avec le Budget Annexe Santé.

Services généraux (informatique, ressources humaines, finances) : quotité de travail = 1 jour/semaine pour chaque activité.

Coordination de l'activité Santé avec le personnel de la MMG et du CMS, et les services de la Ville : quotité de travail = 1/2 journée par semaine pour chaque activité.

Gestion des encaissements des consultations du CMS : 1 semaine/mois

4- Dispositions transitoires pour les dépenses de personnel de l'année 2022

Lors de la création du Budget Annexe Santé, il était prévu que certaines dépenses seraient assurées à titre transitoire par le Budget Principal.

En ce qui concerne les dépenses de personnel, cette régularisation est complexe (au niveau comptable et informatique). Par mesure de simplification, l'ensemble des dépenses de personnels sera assumé par le Budget Principal et remboursé globalement par la MMG et le CMS,

Aussi, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir accepter les règles de refacturation proposées entre le Budget Annexe Santé et le Budget Principal de la Ville d'Audincourt.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer.

A reçu un avis favorable en Commission Finances du 29/06/2022

Le Conseil Municipal adopte cette délibération avec :

Pour : 27

Abstention : 2

David BARBIER, Christian BERTIN

6. Admissions en non-valeur - Créances éteintes - Remises gracieuses

Monsieur CHARLET rapporte :

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales, principalement les articles L.2321-2 et R.2321-2,

Vu l'état de demande d'admission en non-valeur n°5664840132 en date du 31 mai 2022,

Vu les pièces transmises par le Comptable du Service de Gestion Comptable (SGC) du Pays de Montbéliard pour les créances éteintes,

Vu les demandes de remises gracieuses,

En cas d'absence de recouvrement, les créances émises par une collectivité peuvent être apurées de trois manières :

1- L'admission en non-valeur. Elle est votée par l'assemblée délibérante à la demande du comptable lorsque qu'il démontre que le recouvrement ne peut être obtenu malgré les diligences effectuées. Le titre émis garde son caractère exécutoire : le recouvrement demeure possible, tant que la créance n'est pas prescrite, si le débiteur revient à « meilleure fortune ». La décision de la collectivité n'exonère pas le comptable de sa responsabilité.

2- La créance éteinte. Il s'agit d'une décision de justice définitive qui s'impose à la collectivité. Elle se traduit par l'effacement pur et simple de la créance sans possibilité de recouvrement ultérieur.

Il s'agit notamment :

- d'un jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif,
- de la décision du juge du tribunal d'instance de rendre exécutoire une recommandation de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire,
- du prononcé de la clôture pour insuffisance d'actif d'une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire.

Dans ce cas, l'assemblée délibérante ne peut que prendre acte de la décision de justice.

3- La remise gracieuse. Il s'agit d'une décision budgétaire de l'assemblée délibérante qui a pour effet de mettre fin à l'obligation de payer du débiteur d'une créance régulièrement constatée. Elle est généralement fondée sur la situation d'indigence ou de précarité du redevable. La remise gracieuse éteint la créance pour le débiteur et exclut tout recouvrement ultérieur. La remise gracieuse décharge le comptable public de sa responsabilité personnelle et pécuniaire.

Article 1 :

Je vous propose d'admettre en non valeur les créances proposées par le SGC du Pays de Montbéliard pour un montant de 3 129,98 €.

	2017	2018	2019	2020	2021
PV de carence	0,00 €	310,88 €	1 131,08 €	393,72 €	517,24 €
PV de perquisition	158,56 €	95,00 €	523,50 €	0,00 €	0,00 €
Total	158,56 €	405,88 €	1 654,58 €	393,72 €	517,24 €

Article 2 :

Je vous demande de prendre acte des créances éteintes pour un montant de 11 020 € correspondant à une dette locative effacée suite à une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

Article 3 :

Je vous demande de voter la remise gracieuse pour un montant total de 700 € (5 dossiers).
La totalité de ces sommes concerne des contraventions suite à des frais d'enlèvement des déchets.

Aussi, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver les propositions d'admission en non valeur (article 1) et de remises gracieuses (article 3) et de prendre acte des créances éteintes (article 2).

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer.

A reçu un avis favorable en Commission Finances du 29/06/2022

Le Conseil Municipal adopte cette délibération avec :

Pour : 27

Abstention : 2

David BARBIER, Christian BERTIN

7. Convention d'utilisation de l'abattement de la TFBP dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville et Convention Intercommunale de GUSP - Avenant n° 2

Monsieur CHARLET rapporte :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 157 du 15 décembre 2016, le conseil municipal a validé la convention d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière pour les Propriétés Bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville et la convention intercommunale de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP).

Par délibération n° 2020_119_DCM, le conseil municipal a validé l'avenant n°1 de ces conventions suite à la Loi de Finances 2019 qui prorogeait les contrats de Villes en vigueur au 31 décembre 2022.

Aussi, la loi de Finances 2022 a prorogé les contrats de Villes en vigueur au 31 décembre 2023.

Dans la continuité de cette loi, une prorogation jusqu'en 2023 est nécessaire pour :

- les conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville,
- la convention intercommunale de gestion urbaine et sociale de proximité.

A cet effet, des avenants doivent impérativement être signés avant le 31 décembre 2022 pour être effectifs pour l'année 2023 et permettre aux bailleurs de bénéficier de l'abattement TFPB.

Pour finaliser ces avenants qui portent strictement sur cette prorogation, il convient que le conseil municipal procède à l'autorisation de signature des avenants par le Maire.

Aussi, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser le maire à signer l'avenant n°2 pour la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et pour la convention intercommunale de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP).

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer.

A reçu un avis favorable en Commission Finances du 29/06/2022

Le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Avenant n° 2 - Convention Intercommunale de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité 2017-2022

Entre :

L'Etat, représenté par Jean-François COLOMBET, Préfet du Département du Doubs,

Et :

La Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard, représentée par son Président, Charles DEMOUGE, dûment habilité par la délibération du Conseil communautaire du (Date),

Et :

La ville d'Audincourt, représentée par son Maire, Martial BOURQUIN, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du (Date),

Et :

La ville de Bavans, représentée par son Maire, Sophie RADREAU, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du (Date),

Et :

La ville de Bethoncourt, représentée par son Maire, Jean ANDRE, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du (Date),

Et :

La ville de Grand-Charmont, représentée par son Maire, Jean-Paul MUNNIER, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du (Date),

Et :

La ville d'Etupes, représentée par son Maire, Philippe CLAUDEL, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du (Date),

Et :

La ville de Montbéliard, représentée par son Maire, Marie-Noëlle BIGUINET, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du (Date),

Et :

La ville de Sochaux, représentée par son Maire, Albert MATOCQ-GRABOT, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du (Date),

Et :

La ville de Valentigney, représentée par son Maire, Philippe GAUTHIER, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du (Date),

Et :

L'Office Public de l'Habitat du Doubs, représentée par son Directeur Général, Laurent GAUNARD, dûment habilité par délibération du Conseil d'Administration du (Date),

Et :

La Société Anonyme d'HLM Néolia, représentée par son Directeur Général, Jacques FERRAND, dûment habilité par délibération du Conseil d'Administration du (Date),

Et :

La Société Immobilière d'Economie Mixte Idéha, représentée par son Directeur, Yves DAOUZE, dûment habilité par délibération du Conseil d'Administration du (Date),

Vu la Convention Intercommunale de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité 2017-2020, signée le 30/04/2018,

Vu l'avenant n°1 de prorogation 2017-2022 signé en date du 02/07/2021,

Considérant que toute modification de cette convention doit faire l'objet d'un avenant signé par l'ensemble des parties,

Considérant l'article 68 de la loi de finances 2022, prorogeant les contrats de ville jusqu'au 31/12/2023,

Considérant la prorogation du Contrat de Ville Unique du Pays de Montbéliard jusqu'au 31/12/2023.

Article 1 – Objet de l'avenant

Le présent a pour objet de proroger jusqu'au 31/12/2023, la durée de la Convention Intercommunale de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité.

Cette prorogation est réalisée au vu des dispositions de la loi de finances 2022 du 30/12/2021 qui a modifié l'article 1388 bis du CGI.

Article 2 – Les autres dispositions de la Convention Intercommunale de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité signée le 30/04/2018 demeurent inchangées.

Fait à Montbéliard, le (Date)

Le préfet du Doubs, Jean-François COLOMBET	Le Maire de Montbéliard, Marie-Noëlle BIGUINET
Le Président d'agglomération, Charles DEMOUGE	Le Maire de Sochaux, Albert MATOCQ-GRABOT
Le Maire d'Audincourt, Martial BOURQUIN	Le Maire de Valentigney, Philippe GAUTIER
Le Maire de Bavans, Sophie RADREAU	Le Directeur Général de l'office Public de l'Habitat du Doubs, Laurent GAUNARD
Le Maire de Bethoncourt, Jean ANDRE	Le Directeur Général de La Société Anonyme d'HLM Néolia, Jacques FERRAND
Le Maire de Grand-Charmont, Jean-Paul MUNNIER	Le Directeur de La Société Immobilière d'Economie Mixte Idéha, Yves DAOUZE
Le Maire d'Etupes, Philippe CLAUDEL	

8. Convention Communale de Coordination de la Police Municipale d'Audincourt et des forces de sécurité de l'Etat

Monsieur CHARLET rapporte :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa collaboration avec les forces de police de l'État, la Ville d'Audincourt signe une nouvelle convention avec la Préfecture et le Tribunal Judiciaire pour trois nouvelles années.

Celle-ci fixe les différents dispositifs et actions mises en place entre les instances en question.

Elle reprend les actions déjà existantes comme les GRS ou le GPO avec la Police Nationale, le fonctionnement et le recours à la vidéo protection mais aussi les modalités de travail dans le cadre du Groupement Local de Traitement de la Délinquance.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer.

Le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Convention communale de coordination de la Police Municipale d'Audincourt et des forces de sécurité de l'État

Entre :

L'État, représenté par Monsieur Jean François Colombet, Préfet du DOUBS,

Et : Madame le Procureur de la République, Ariane Combarel

Et La Ville d'Audincourt, représentée par le Maire en exercice, Monsieur Martial Bourquin, dûment habilité à signer la présente convention par délibération n° 30 du Conseil Municipal du 25 Mai 2020,

Il est convenu ce qui suit :

La présente convention, établie conformément aux dispositions du titre Ier du livre V du code de sécurité intérieure précise la nature et les lieux des interventions des agents de la Police Municipale. Elle détermine les modalités selon lesquelles ces interventions sont coordonnées avec celles des forces de sécurité de l'État. Pour l'application de la présente convention, les forces de sécurité de l'État sont la Police Nationale représentée par le Commissaire de Police, Chef de circonscription interdépartementale de Sécurité Publique de Montbéliard-Héricourt.

La Police Municipale et les forces de sécurité de l'État ont vocation, dans le respect de leurs compétences respectives, à intervenir sur la totalité du territoire de la commune. En aucun cas il ne peut être confié à la Police Municipale de mission de maintien de l'ordre.

La présente convention annule et remplace la convention de coordination de la Police Municipale et de la Police Nationale signée le 30 Juin 2021.

Article 1^{er} – Besoins et priorités

L'état des lieux établi à partir du diagnostic local de sécurité réalisé en partenariat dans le cadre de la Stratégie Territoriale de Sécurité Prévention de la Délinquance fait apparaître les besoins et priorités suivants :

- Prévention et violence urbaine ;
- Prévention et sécurité routière ;
- Prévention de la violence dans les transports ;
- Lutte contre la toxicomanie et alcoolisation sur la voie publique ;
- Prévention des violences scolaires et abords des établissements scolaires ;
- Protection des zones commerciales et d'activités ;
- Lutte contre les rodéos de 2 roues et 4 roues ;
- Lutte contre les pollutions et nuisances ;
- Lutte contre les cambriolages.

Compte tenu du diagnostic local de sécurité et des compétences respectives des forces de sécurité de l'État et de la Police Municipale, une meilleure répartition des horaires d'intervention de chacun a été

apportée. Ainsi, les effectifs seront développés de préférence en après-midi et début de soirée, de manière à correspondre aux horaires principaux de commission des actes délinquants. La Police Nationale reste chargée de la lutte contre les délits et les crimes, notamment la nuit.

Titre I - Coordination des services

Chapitre 1^{er} - Nature et lieux des interventions

Article 2 – Effectifs et moyens matériels de la Police Municipale

Le service de la Police Municipale est à ce jour composé de 6 agents de police .

Les agents de Police Municipale sont équipés d'un bâton de défense, d'un aérosol anti-agression gel poivre, d'un pulvérisateur de produit irritant haute puissance, d'un gilet pare-balles et de menottes. Des caméras piétonnes sont à la disposition des policiers municipaux. Par ailleurs, le conseil municipal par délibération n° 129 du 14 décembre 2015 a autorisé l'armement des agents de Police Municipale avec des armes à feu de poing de catégorie B.

La commune est dotée d'un cinémomètre et d'un sonomètre.

La commune est également dotée d'un système de vidéo protection (61 caméras à ce jour dont 4 nomades) permettant la surveillance de périmètres, rues ou secteurs spécifiques autorisés par arrêtés préfectoraux. Ces caméras ont permis la mise en place de la vidéo verbalisation en 2012. Les forces de sécurité de l'État et de la Justice ont accès aux images et enregistrements sur réquisition écrite. Un registre des extractions est tenu à jour par la Police Municipale. Les modalités de coopération renforcée en matière de vidéo protection sont développées au TITRE III.

A la signature de la présente convention, le service de Police Municipale travaille du lundi au samedi sur les créneaux horaires suivants :

- En horaire d'hiver sur les mois de janvier, février, mars, avril, octobre, novembre et décembre de 8h30 à 19h30 sauf le lundi et le mercredi (18h30)
- En horaire d'été sur les mois de mai, juin, juillet, août et septembre de 8h30 à 21h30
- le samedi de 7h00 à 13h00 : surveillance du marché et de 14h00 à 17h00 : régulation du stationnement et surveillance des mariages.

A titre ponctuel et/ou exceptionnel, la Police Municipale pourra assurer des services le dimanche ou en dehors des horaires habituels de fonctionnement (manifestations communales, événements particuliers, rodéos ...)

Article 3 – Effectifs et moyens matériels de la police nationale

La circonscription interdépartementale de sécurité publique de Montbéliard-Héricourt est dirigée par un commissaire de police qui exerce les fonctions de chef de circonscription. Outre les missions de renseignements, d'assistance, de soutien et d'état-major, il incombe à la Police Nationale d'assurer les missions de voie publique et d'investigation judiciaire sur le ressort de la commune. Pour mener à bien l'ensemble de ces missions, la CISP de Montbéliard-Héricourt dispose à la date de la signature d'un effectif de 182 personnels de police actifs, administratifs, techniques et adjoints de sécurité. Chaque année, à l'occasion de l'évaluation de la présente convention, le maire est tenu informé de l'état des effectifs.

Concernant la présence policière sur le territoire de la commune d'Audincourt, l'implication de la C.I.S.P. de Montbéliard-Héricourt (Circonscription Interdépartementale de Sécurité Publique) est développée comme suit :

- Mise en œuvre régulière de patrouilles et contrôles mixtes PM/PN notamment sur les lieux suivants : Grande Rue, Espace Bazaine/Place du Temple, Avenue Briand (pôle d'échanges), rue de Belfort, quartier des Champs Montants, ainsi que le marché et les commerces ambulants les samedis et dimanches matins. Des patrouilles pédestres et des rencontres avec la population et les commerçants seront réalisées lors de ces patrouilles
- Présence du Groupe Départemental d'Intervention durant une partie de sa vacation sur la commune

d'Audincourt, dans les différents quartiers sensibles, aux adresses évoquées en GPO (Groupe de partenariat Opérationnel) ainsi qu'au centre ville.

- Des visites de parties communes d'immeubles et de tous lieux autorisés, des contrôles routiers seront également réalisés.

Article 4 – Répartition des missions

Article 4-1 – Missions de la Police Municipale

Sans exclusivité et en complémentarité de la Police Nationale, les missions de la police municipale assurées par les agents sont les suivantes :

1- Le contrôle du stationnement

- Contrôle du stationnement payant,
- Contrôle du stationnement et de la circulation sur les axes réglementés,
- Interventions diverses pour stationnement gênant,
- Mises en fourrière de véhicules.

2- La police de la route

- Contrôles de vitesse, feux rouges, toutes contraventions dont la constatation est autorisée par l'article R 130-2 du Code de la Route,
- Respect du transit réglementé des poids lourds, au sens strict du respect de l'arrêté municipal,
- Respect des réglementations relatives au bruit pour les échappements des deux-roues,
- Contrôle des deux roues,

3- La police des foires et marchés

- Mise en place et contrôle des abords et vérification du bon déroulement de la manifestation.

4- La présence préventive, dissuasive et rassurante sur la voie publique

- Prises de contact avec les différents acteurs des quartiers, notamment avec les associations et les commerçants,
- Surveillance des sorties d'écoles/collèges, en conservant le principe de simples présences ponctuelles sur l'ensemble des établissements,
- Opérations Tranquillité Vacances en relais de la Police Nationale.

5- La surveillance des bâtiments municipaux

- Surveillance des bâtiments municipaux,
- Gardes statiques (Conseil Municipal, mariages...).

6- La surveillance des manifestations organisées par la commune, et notamment

- les cérémonies patriotiques ;
- la cérémonie du 14 juillet ou autres manifestations rattachées ;
- la fête foraine (service d'ordre avec la Police Nationale) ;
- les fêtes et manifestations organisées dans les quartiers ;
- les manifestations culturelles notamment organisées sur le site Japy, allée de la Filature (Campagne à la Ville, Rencontres et Racines...).

La surveillance des autres manifestations, notamment des manifestations sportives, récréatives ou culturelles nécessitant ou non un service d'ordre à la charge de l'organisateur est assurée, dans les conditions définies préalablement par Le commissaire de Police, Chef de circonscription interdépartementale de Sécurité Publique de Montbéliard-Héricourt ou le responsable de la Police Municipale, soit par les forces de sécurité de l'État, soit par la Police Municipale, soit en commun dans le respect des compétences de chaque service.

7- La participation aux concertations

La Police Municipale participe à l'animation des groupes de partenariat opérationnel, en lien avec l'adjoint au Maire en charge de la sécurité. Le responsable de la Police Municipale et/ou le Directeur général Adjoint des Services participent aux réunions méthodes type GRS /GPO.

La ville s'engage de la même façon à participer de façon active au GLTD (Groupement Local de traitement de la Délinquance) dont les réunions sont pilotées par Madame le Procureur

8- Les animaux errants ou dangereux

- Capture des animaux en divagation,
- Suivi de la fourrière animale,
- Contrôle des chiens dangereux.

9- La surveillance du respect des réglementations municipales

- Occupations du domaine public, chiens en laisse, terrasses, déjections... et remise de plis officiels.
- Ainsi que la surveillance des cérémonies, fêtes et réjouissances organisées par la commune, lorsque celles-ci ne sont pas susceptibles de réunir une affluence importante ou de relever de la législation relative aux grands rassemblements.

Article 4-2 Missions de la police nationale

La loi d'orientation et de programmation relative à la sécurité de janvier 1995 a énoncé les missions prioritaires de la Police Nationale, confirmées par la loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure d'août 2002 :

- La sécurité et la paix publique, consistant à veiller à l'exécution des lois, à assurer la protection des personnes et des biens, à prévenir les troubles l'ordre public et à la tranquillité publique, ainsi que la délinquance ;
- La Police Judiciaire ;
- Le renseignement et l'information.

Les missions de maintien de l'ordre sont exclusivement dévolues à la Police Nationale.

L'action de la Police Nationale est organisée de manière à correspondre aux horaires de commission de la majorité des actes délinquants, actuellement majoritairement commis en après-midi / début de soirée. Cette organisation pourra être réorientée en fonction de l'évolution de la délinquance. Ces adaptations feront l'objet d'une discussion en réunion hebdomadaire de GPO et autres concertations.

Article 4-3 – Missions communes

1) Surveillance des manifestations – Principe général

La surveillance des cérémonies, fêtes et réjouissances organisées par la commune, relève de la Police Municipale lorsque celles-ci ne sont pas susceptibles de réunir une affluence importante ou de relever de la législation relative aux grands rassemblements. La surveillance des autres manifestations, notamment des manifestations sportives, récréatives ou culturelles nécessitant ou non un service d'ordre à la charge de l'organisateur, est assurée, dans les conditions définies préalablement par le Commissaire de Police, Chef de circonscription interdépartementale de Sécurité Publique de Montbéliard-Héricourt et le responsable de la Police Municipale, soit par la Police Municipale, soit par les forces de sécurité de l'État, soit en commun dans le respect des compétences de chaque service. La surveillance des manifestations sportives, récréatives, culturelles et commémoratives est abordée au titre II, portant sur la coopération opérationnelle renforcée.

2) Circulation et stationnement

La Police Municipale conjointement avec les forces de sécurité de l'État assure la surveillance de la circulation et du stationnement des véhicules sur les voies publiques et parcs de stationnement. La circulation sera également supervisée depuis le CSU situé dans les locaux de la Police Municipale.

Elle participe à certaines opérations d'enlèvement des véhicules, et notamment les mises en fourrière, effectuées sous l'autorité de l'Officier de Police Judiciaire compétent ou par l'agent de police judiciaire adjoint, chef de la Police Municipale.

3) Contrôles routiers

La Police Municipale et la Police Nationale s'informent réciproquement et coordonnent leurs actions en matière d'opérations de contrôle routier et de constatation d'infractions qu'elles assurent dans le cadre de leurs compétences.

La commune étant dotée d'un cinémomètre et d'un sonomètre, des missions communes pourront porter notamment sur des contrôles routiers et des contrôles de vitesse.

Article 5 – Modification – Concertation

Toute modification des conditions d'exercice des missions prévues à l'article 4 de la présente convention fait l'objet d'une concertation entre le représentant de l'État et le Maire dans le délai nécessaire à l'adaptation des dispositifs de chacun des deux services.

Chapitre 2 - Modalités de la coordination

Article 6 – Réunions de coordination

Le Commissaire de police, Chef de circonscription interdépartementale de Sécurité Publique de Montbéliard-Héricourt et l'adjoint à la sécurité et/ou le maire (accompagnés des techniciens responsables de la Police Municipale), se réunissent périodiquement pour échanger toutes informations utiles relatives à l'ordre, la sécurité et la tranquillité publique dans la commune, en vue de l'organisation matérielle des missions prévues par la présente convention.

A la signature de la présente convention, il est organisé :

- une réunion hebdomadaire le mardi matin en mairie pour les Groupes de Partenariat Opérationnel(GPO/GRS). Ces réunions regroupent les partenaires sociaux, de prévention et de sécurité et sont organisées dans le respect de la charte déontologique concernant l'échange d'informations ;
- des rencontres régulières et/ ou quand la situation sécuritaire le nécessite, à la demande d'un ou plusieurs signataires de cette convention.

Article 7 – Informations mutuelles

Chaque année, à l'occasion du bilan de fonctionnement de la présente convention, des états à jour des effectifs des polices nationale et municipale seront échangés entre le représentant de l'État et le Maire. Le cas échéant, le Maire informe également le représentant de l'État du nombre d'agents armés et du type d'armes portées.

Le commissaire de police, chef de circonscription interdépartementale de sécurité publique de Montbéliard-Héricourt et le responsable de la police municipale s'informent mutuellement des modalités pratiques des missions respectivement assurées par les agents des forces de sécurité de l'État et les agents de la police municipale, pour organiser la complémentarité des services chargés de la sécurité sur le territoire de la commune.

Le Commissaire de Police, Chef de circonscription interdépartementale de Sécurité Publique de Montbéliard-Héricourt, et le responsable de la Police Municipale s'informent sur tous faits dont la connaissance peut être utile à la préservation de l'ordre public et qui ont été observés dans l'exercice de leurs missions. Les informations non urgentes sont transmises par rapports. En cas d'urgence, notamment pour un événement pouvant avoir une incidence sur la sécurité des agents (hold-up...), une mise en garde en temps réel du Chef de poste de la Police Municipale sera effectuée par liaison téléphonique tel que défini dans l'article 9 de la présente convention.

Le Commissaire de Police, Chef de circonscription interdépartementale de Sécurité Publique de Montbéliard-Héricourt et le Maire, en lien avec le responsable de la Police Municipale, peuvent décider que des missions pourront être effectuées en commun sous l'autorité fonctionnelle du responsable des forces de sécurité de l'État, ou de son représentant.

Article 8 – Contact permanent avec un OPJ

Pour pouvoir exercer les missions prévues par les articles 21-2 et 78-6 du code de procédure pénale et par les articles L.221-2, L.223-5, L.224-16, L.224-17, L.224-18, L.231-2, L.233-1, L.233-2, L.234-1 à L.234-9 et L.235-2 du Code de la Route, les agents de Police Municipale doivent pouvoir joindre à tout moment un Officier de Police Judiciaire territorialement compétent. A cette fin, les agents de Police Municipale peuvent joindre à tout moment l'Officier de Quart, OPJ, par liaison téléphonique tel que défini dans l'article 9 de la présente convention.

Article 9 – Communication entre Police Municipale et Police Nationale

Les communications entre la Police Municipale et les forces de sécurité de l'État se font respectivement par une ligne téléphonique ou par une liaison radiophonique, dans des conditions définies d'un commun accord par leurs responsables.

Notamment, les communications entre la Police Nationale et la Police Municipale pour l'accomplissement de leurs missions respectives se font par :

- le réseau téléphonique,
- les télécopies et messagerie électronique,
- le prêt exceptionnel de matériel radio permettant l'accueil de la Police Municipale sur les réseaux « Rubis » ou « Acropol »

dans les conditions définies d'un commun accord par leurs responsables.

Le dispositif d'interopérabilité des réseaux de radiocommunication entre la Police Municipale d'Audincourt et les forces de sécurité de l'État pourra éventuellement être mis en œuvre après examen de la faisabilité technique et des coûts associés.

Titre II – Coopération opérationnelle renforcée

Article 10 – Principe général

Le Préfet du Doubs et le Maire d'Audincourt conviennent de renforcer la coopération entre la Police Municipale d'Audincourt et les forces de sécurité de l'État pour ce qui concerne la mise à disposition des agents de la Police Municipale et leurs équipements.

Article 11 – Définition des coopérations opérationnelles renforcée

En conséquence, les forces de sécurité de l'État et la Police Municipale amplifient leur coopération dans les domaines suivants :

1- l'information quotidienne et réciproque :

- transmission par la Police Nationale d'un rapport journalier,
- compte-rendu des GRS (Groupes de Partenariat Opérationnel) transmis par la Ville d'Audincourt,
- appel téléphonique du Chef de circonscription ou de son adjoint ou de tout officier du service, pour informer en temps réel le Chef de Police Municipale ou son adjoint de tous faits ou événements particuliers en cours à charge pour les responsables de la Police Municipale (Directeur de service et Chef de Police Municipale) d'en informer le Maire ; en dehors des horaires de fonctionnement de la Police Municipale, l'astreinte municipale sera alertée, de manière également à en informer l' élu d'astreinte ainsi que le Maire,
- transmission hebdomadaire par la Police Municipale des copies de main courante des services de Police Municipale et du Centre de Supervision Urbaine,
- appel téléphonique du Chef de la Police Municipale ou de son adjoint au Chef de circonscription, ou à son adjoint ou à tout officier du service, pour informer en temps réel, de tous faits ou événements particuliers en cours, à charge pour le responsable de la Police Nationale saisi d'en informer le DDSP ou son adjoint.

2- l'encadrement des manifestations sur la voie publique ou dans l'espace public, hors missions de maintien de l'ordre :

- La Police Municipale gère la surveillance des cérémonies commémoratives organisées sur la commune, y compris lorsque ces événements se déroulent les week-ends et jours fériés. La Police Nationale pourra renforcer la sécurisation du dispositif sur demande de la municipalité.
- La Police Municipale assure, soit à titre complémentaire de la Police Nationale, soit à titre principal la surveillance des manifestations sportives, récréatives ou culturelles nécessitant ou non un service d'ordre à la charge de l'organisateur, y compris lorsque ces événements se déroulent les week-ends en jours fériés. La surveillance des différentes manifestations festives, sportives, récréatives, culturelles, nécessitant ou non un service d'ordre à la charge de l'organisateur, est assurée, dans les conditions définies préalablement par le responsable des forces de la Police Nationale et le responsable de la Police Municipale.

3- la lutte contre les rodéos de 2 roues et 4 roues dans les quartiers

- La Police Nationale met en œuvre des dispositifs de prévention et de répression des phénomènes de rodéos dans les quartiers. Ces actions portent sur la prévention et la répression des infractions au code de la route commises par les pilotes des engins. La Police Municipale peut participer, par le biais de son Centre de Supervision Urbaine, aux dispositifs mis en œuvre. Cette action peut être menée en concertation avec les bailleurs sociaux selon les besoins.

4- la lutte contre l'occupation de certains parkings aux fins d'activités mécaniques sur les véhicules automobiles par les particuliers non professionnels :

- La Police Nationale et la Police Municipale veillent au respect des différents textes légaux et réglementaires existants.

5- l'opération tranquillité vacances :

- La Police Municipale, dans le cadre de l'opération annuelle « Tranquillité Vacances » peut être destinataire des demandes de surveillances de la part de riverains. Elle transmet à la Police Nationale ces demandes de surveillances. La Police Nationale est chargée à titre principal du dispositif et de la surveillance. La Police Municipale est associée aux différentes communications valorisant ce dispositif.

6- la sécurisation des cérémonies de mariage :

- La Police Municipale et la Police Nationale veillent au bon déroulement des cérémonies de mariage et à l'absence de troubles à l'ordre public. Un partage d'informations relatives aux futures cérémonies programmées est réalisé et doit permettre d'anticiper les éventuels troubles, en fonction des circonstances du mariage, de la personnalité du ou des mariés, du nombre de participants attendus, du comportement des familles à l'occasion de l'accomplissement des démarches administratives préparatoires au mariage... Trois niveaux d'alerte sont établis et renseignés par le service du Renseignement Territorial :
- un premier niveau « 0 » pour lequel aucun trouble n'est envisagé et ne nécessitant aucun dispositif particulier, la Police Municipale assure une présence sur la voie publique,
- un niveau « 1 » nécessitant un renfort de présence de Police Municipale, la Police Nationale étant alertée d'un risque potentiel,
- un niveau « 2 » pour lequel des risques de troubles à l'ordre public sont identifiés et nécessitent un service d'ordre particulier avec un renfort de la Police Nationale.

La définition des niveaux d'alerte intervient au moins une semaine à l'avance de manière à permettre l'organisation des services.

7- la proximité avec la population

Afin de renforcer la collaboration entre les 2 polices et d'en faire mesurer les effets par la population, des patrouilles pédestres et VTT peuvent avoir lieu dans les rues d'Audincourt permettant à la fois des mesures de prévention et de sécurisation.

De même, sera programmée la participation du Chef de la Circonscription (ou d'un collaborateur) à certaines réunions de conseils de quartier et réunions publiques aux fins d'explication de l'action de la Police Nationale et de la coordination de celle-ci avec la Police Municipale.

8- la limitation de la consommation d'alcool et chicha sur la voie publique

Un arrêté municipal interdisant la consommation d'alcool et chicha sur la voie publique complète les dispositions du code pénal en matière de répression de l'ivresse publique et manifeste.

Les différentes interventions visant à réduire la consommation d'alcool sur la voie publique sont réparties entre :

- le travail de contrôle du respect de l'arrêté par la Police Municipale qui intervient prioritairement sur cette question en journée,
- le travail de contrôle du respect de l'arrêté par les services de la Police Nationale de nuit ou en journée en soutien de la Police Municipale lorsque des difficultés sont rencontrées,
- enfin, la Police Nationale reste compétente pour les questions d'ivresse publique et manifeste ou en cas d'agression.

9- la sécurité routière

Élaboration conjointe d'une stratégie locale de contrôle s'inscrivant dans le respect des instructions du Préfet et du Procureur de la République ainsi que la définition conjointe des besoins et des réponses apportées en matière de fourrière automobile effectuée sous l'autorité de l'Officier de Police Judiciaire compétent ou de l'agent de police judiciaire adjoint et le Chef de la Police Municipale.

10- le renforcement de l'information réciproque

Les polices veilleront à la transmission réciproque des données ainsi que des éléments de contexte concourant à l'amélioration du service dans le strict respect de leurs prérogatives, de leurs missions

propres et des règles qui encadrent la communication des données. Dans ce cadre, elles partageront les informations utiles, notamment dans le domaine de la communication opérationnelles : par le prêt exceptionnel de matériel radio permettant l'accueil de la Police Municipale sur les réseaux « Rubis » ou « Acropol » afin d'échanger des informations opérationnelles au moyen d'une communication individuelle ou d'une conférence commune, par le partage d'un autre canal commun permettant également la transmission d'un appel d'urgence (ce dernier étant alors géré par les forces de sécurité de l'État), ou par une ligne téléphonique dédiée ou tout autre moyen technique (Internet...).

Article 12 – Mises à disposition de contrevenants à l'OPJ

En application de l'article 73 du code de procédure pénale, toute personne interpellée par la Police Municipale sera immédiatement conduite au commissariat de police où l'accueil est toujours assuré. En cas de besoin, le concours de la Police Nationale pourra être requis par la Police Municipale, qui mettra alors à disposition le contrevenant sur place, ou au poste de Police Municipale. L'agent de Police Municipale établira un rapport décrivant les circonstances de l'interpellation et la remise de l'intéressé à l'Officier de Police Judiciaire. Ce rapport sera transmis sans délai à l'Officier de Police Judiciaire. Le cas échéant l'agent de Police Municipale restera à disposition de l'Officier de Police Judiciaire pour les besoins de l'enquête, à charge pour lui de procéder à son audition le plus rapidement possible.

Le commissariat de Montbéliard assurera un retour d'information sur la suite donnée à l'interpellation et notamment sur la procédure mise en œuvre.

Article 13 – Groupes de partenariat opérationnel

Les services municipaux et la Police Nationale s'appuient notamment sur les situations évoquées dans les GPO (Groupes de partenariat opérationnel) pour orienter leurs interventions de sécurité.

En cas de trouble à l'ordre public important, une activation exceptionnelle du GPO peut être envisagée.

Article 14 – Gestion des contraventions dressées par la Police Municipale

La mise en place du PVE (procès verbal électronique) est effective depuis janvier 2014. Dès cette mise en place, les règles établies par l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) s'appliquent en matière de transmissions des contraventions.

Article 15 – Objet trouvés

Les objets trouvés sont gérés par la Police Municipale. Afin de faciliter les démarches des personnes ayant perdu un objet, le Commissariat central transmet sur un rythme hebdomadaire à la Police Municipale les objets trouvés par ses effectifs ou laissés par les inventeurs dans les locaux de la Police Nationale.

Article 16 – Formations

La mise en œuvre de la coopération opérationnelle définie en application du présent titre implique l'organisation de formations notamment celles relatives aux gestes techniques professionnels en intervention au profit de la Police Municipale. Le prêt de locaux et de matériel, comme l'intervention de formateurs issus des forces de sécurité de l'État qui en résulte, s'effectue dans le cadre du protocole national signé entre le Ministre de l'Intérieur et le Président du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).

Par ailleurs, en cas de besoins particuliers en formation, les agents de Police Municipale pourront, sous réserve des places disponibles et de la signature d'une convention, intégrer les formations dispensées à l'école de police de Montbéliard.

Titre III - Coopération opérationnelle renforcée en matière de vidéo protection

Article 17 – Principe général

Il s'agit de définir les conditions du partenariat entre l'État et la Ville d'Audincourt pour l'exploitation du dispositif de vidéo protection et en particulier les modalités de transmission et de mise à disposition des services de la CISP de Montbéliard-Héricourt, par le Centre de Supervision Urbaine (CSU), des informations traitées par le réseau de vidéo protection urbaine implanté dans le territoire de la Ville d'Audincourt.

Article 18 – Le centre de supervision urbaine (CSU)

La Ville d'Audincourt dispose d'un centre de supervision urbaine (CSU) qui centralise et contrôle les écrans du système de vidéo protection urbaine. C'est au sein du CSU que s'effectuent les enregistrements des images recueillies.

Conformément à l'autorisation préfectorale, le CSU est géré par la Police Municipale.

Le CIC de Besançon dispose du déport d'images issu du CSU de la ville d'Audincourt.

A la date de la signature, le CSU ne bénéficie pas de vidéo-patrouilles régulières. A titre ponctuel ou exceptionnel, en concertation entre la ville et les forces de sécurité de l'État, des plages horaires de vidéo-patrouille pourront être aménagées afin de mettre en œuvre des opérations conjointes.

Un registre répertorie le jour, l'heure, les noms, qualité et service des membres des forces de sécurité intérieure et des personnes autorisées, qui demandent un accès aux images et aux enregistrements, les caméras et les tranches horaires visionnées, ainsi que la mention éventuelle d'une réquisition judiciaire et de la remise d'une copie des images.

Le chef de la CISP de Montbéliard-Héricourt ou ses représentants disposent d'un accès permanent au CSU. Pour accéder au CSU, tout personnel de police dûment habilité devra être porteur de sa carte professionnelle et s'assurer au préalable de la possibilité de l'accueillir.

Les différents sites d'implantation des caméras et des zones surveillées sont communiqués à la Direction départementale de la Sécurité publique (DDSP). Toute modification est portée à sa connaissance dans les plus brefs délais.

Article 19 – Consignes de signalement

1- Activation et désactivation du CSU

Le CSU n'étant pas en fonctionnement permanent, le chef de circonscription sera informé de la prise de service opérationnelle des opérateurs du CSU et de leur fin de service, de manière à permettre un échange d'informations adapté.

2- Recherche et visionnage d'images, et remise de copie d'images sur réquisition du Parquet dans le cadre d'une procédure judiciaire

Cette recherche n'est possible que sous la seule supervision d'un des responsables de la Police Municipale désignés dans le cadre de la procédure de demandes d'autorisation du dispositif présenté à l'autorité préfectorale. Seul un Officier de Police Judiciaire, territorialement compétent, est habilité à se saisir du support comportant des enregistrements d'images vidéo après avoir délivré une réquisition écrite.

Un registre sera tenu pour la délivrance des copies mentionnant le nom de l'Officier de Police Judiciaire requérant et celui du fonctionnaire habilité à qui a été remises la copie, la date de la remise de la copie, la description sommaire, la date et l'heure des faits contenus sur la copie. Le fonctionnaire habilité à retirer la copie est tenu de signer le registre en question.

Article 20 – Vidéo-verbalisation

Par délibération n° 99 du conseil municipal du 25 juin 2012, la Police Municipale d'Audincourt est autorisée à mettre en œuvre la verbalisation des infractions constatées en temps réel au moyen du système de vidéo-protection (vidéo-verbalisation).

Concernant les infractions à caractère contraventionnel, la police municipale sera prioritairement engagée, notamment dans le domaine routier et ce en conformité avec les infractions citées dans l'article R121-6 du code de la route.

Concernant les infractions à caractère délictuel, la police nationale sera principalement activée.

Titre IV – Dispositions diverses

Article 21 – Rapport périodique sur la mise en œuvre de la convention

Un rapport périodique est établi, au moins une fois par an, selon des modalités fixées d'un commun accord par le représentant de l'État et le Maire, sur les conditions de mise en œuvre de la présente convention. Ce rapport est communiqué au Préfet et au Maire. Copie en est transmise au Procureur de la République.

Article 22 – Suivi de la convention

La présente convention et son application font l'objet d'une évaluation annuelle au cours d'une réunion du comité restreint du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ou, à défaut de réunion de celui-ci, lors d'une rencontre entre le Préfet et le Maire. Le Procureur de la République est informé de cette réunion et y participe s'il le juge nécessaire.

Article 23 – Durée de la convention – Résiliation

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans, renouvelable par reconduction expresse. Elle peut être dénoncée après un préavis de six mois par l'une ou l'autre des parties. Ce délai permettra de travailler sur une nouvelle convention de partenariat.

Toute modification des conditions d'exercice des missions décrites dans la présente convention fait l'objet d'une concertation entre Monsieur le Préfet, pour ce qui concerne la Police Nationale, et Monsieur le Maire pour ce qui concerne la Police Municipale, dans le délai nécessaire à l'adaptation des dispositifs de chacun des deux services.

Article 24 – Mission d'évaluation

Afin de veiller à la pleine application de la présente convention, le Maire d'Audincourt et le Préfet du Doubs, Préfet de la Région Franche-Comté, conviennent que sa mise en œuvre sera examinée par une mission d'évaluation associant l'inspection générale de l'administration du Ministère de l'Intérieur, selon des modalités précisées en liaison avec l'Association des Maires de France.

Fait en trois originaux, à, le

Pour la Ville d'Audincourt
Le Maire,
Martial Bourquin

Le Procureur de la République
Ariane Combarel

Pour l'État,
Le Préfet du Doubs,
Jean François Colombet

9. Rue des Prés - Convention de Servitude avec ENEDIS

Monsieur CHARLET rapporte :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, des travaux portant sur le passage d'une canalisation souterraine sur une longueur de 67 mètres ainsi que ses accessoires, dans une bande de 3 mètres de large en domaine privé vont être entrepris.

Une parcelle communale étant concernée par le projet, il convient donc d'établir une convention de servitude de passage au profit d'ENEDIS, afin que les opérations d'entretien nécessaires à la maintenance, à la sécurité et au bon fonctionnement de cet ouvrage puissent être réalisées.

La parcelle communale concernée est la suivante :

Commune	Section	Numéro de parcelle	Lieux-dits
Audincourt	AI	638	0015 rue des prés

Dans le cadre de la convention, il est consenti au distributeur :

- l'établissement à demeure dans une bande de 3 mètres de large, d'une canalisation souterraine sur une longueur d'environ 67 mètres ainsi que ses accessoires,
- l'établissement si besoin de bornes de repérage,
- sans coffret,
- l'autorisation d'effectuer l'élagage, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvent à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages,
- l'utilisation des ouvrages désignés ci-dessus et la réalisation de toutes opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc.).

Par voie de conséquence, ENEDIS pourra faire pénétrer sur la propriété ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages ainsi établis.

Aussi, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser le Maire à signer :

- la convention de servitudes de passage avec ENEDIS ainsi que le plan annexé,
- l'acte notarié ultérieur relatif à cette servitude.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer.

A reçu un avis favorable en Commission Finances du 29/06/2022

Le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité.



CONVENTION DE SERVITUDES

Commune de : Audincourt

Département : DOUBS

Une ligne électrique souterraine : 400 Volts

N° d'affaire Enedis : DC23/038163 P-C5-AUDINCOURT-SALMI SABRI

Chargé d'affaire Enedis : RICHARD Louise

Entre les soussignés :

Enedis, SA à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 € euros, dont le siège social est Tour Enedis 34 place des Corolles, 92079 PARIS LA DEFENSE Cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 444 608 442- TVA intracommunautaire FR 66444608442, représentée par Le Directeur Régional ENEDIS en Alsace Franche-Comté, 57 rue Bersot – BP 1209 (25004) Besançon cedex, dûment habilité à cet effet,

désignée ci-après par " Enedis "

d'une part,

Et

Nom *: **COMMUNE D'AUDINCOURT** représenté(e) par, dûment habilité(e) à cet effet

Demeurant à : **BP 199, 25405 AUDINCOURT CEDEX**

Téléphone :

Né(e) à :

Agissant en qualité **Propriétaire** des bâtiments et terrains ci-après indiqués

(*) Si le propriétaire est une société, une association, un GFA, indiquer la société, l'association, représentée par M ou Mme suivi de l'adresse de la société ou association.

(*) Si le propriétaire est une commune ou un département, indiquer « représenté(e) par son Maire ou son président ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes par décision du Conseil Municipal ou du Conseil Général en date du....

désigné ci-après par « le propriétaire »

d'autre part,

Il a été exposé ce qui suit :

Le propriétaire déclare que la parcelle ci-après lui appartient :

Commune	Prefixe	Section	Numéro de parcelle	Lieux-dits	Nature éventuelle des sols et cultures (Cultures légumières, prairies, pacage, bois, forêt ...)
Audincourt		AI	0638	0015 DES PRES ,	

Le propriétaire déclare en outre, conformément aux articles R.323-1 à D.323-16 du Code de l'Energie, que la parcelle, ci-dessus désignée est actuellement (*) :

- ☐ non exploitée(s)
- ☐ exploitée(s) par-lui même
- ☐ exploitée(s) par

qui sera indemnisé directement par Enedis en vertu desdits articles décret s'il l'exploite lors de la construction de la(les) lignes électrique(s) souterraine(s). Si à cette date ce dernier a abandonné l'exploitation, l'indemnité sera payée à son successeur.

(* ne concerne que les parcelles boisées ou forestières et les terrains agricoles)

Les parties, vu les droits conférés aux concessionnaires des ouvrages de distribution d'électricité par les articles L.323-4 à L.323-9 et les articles R.323-1 à D.323-16 du Code de l'Energie, vu le décret n° 67-886 du 6 octobre 1967, vu les protocoles d'accord conclus entre la profession agricole et Enedis et à titre de reconnaissance de ces droits, sont convenues de ce qui suit :

ARTICLE 1 - Droits de servitudes consentis à Enedis

Après avoir pris connaissance du tracé des ouvrages, mentionnés ci-dessous, sur la parcelle, ci-dessus désignée, le propriétaire reconnaît à Enedis, que cette propriété soit close ou non, bâtie ou non, les droits suivants :

1.1/ Etablir à demeure dans une bande de 3 mètre(s) de large, 1 canalisation(s) souterraine(s) sur une longueur totale d'environ 67 mètres ainsi que ses accessoires.

1.2/ Etablir si besoin des bornes de repérage.

1.3/ Sans coffret

1.4/ Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé que Enedis pourra confier ces travaux au propriétaire, si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur.

1.5/ Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc).

Par voie de conséquence, Enedis pourra faire pénétrer sur la propriété ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages ainsi établis.

Enedis veille à laisser la/les parcelle(s) concernée(s) dans un état similaire à celui qui existait avant son/intervention(s).

Le propriétaire sera préalablement averti des interventions, sauf en cas d'urgence.

ARTICLE 2 - Droits et obligations du propriétaire

Le propriétaire conserve la propriété et la jouissance des parcelles mais renonce à demander pour quelque motif que ce soit l'enlèvement ou la modification des ouvrages désignés à l'article 1er.

Le propriétaire s'interdit toutefois, dans l'emprise des ouvrages définis à l'article 1er, de faire aucune modification du profil des terrains, aucune plantation d'arbres ou d'arbustes, aucune culture et plus généralement aucun travail ou construction qui soit préjudiciable à l'établissement, l'entretien, l'exploitation et la solidité des ouvrages.

Le propriétaire s'interdit également de porter atteinte à la sécurité desdits ouvrages.

Il pourra toutefois :

- élever des constructions et/ou effectuer des plantations à proximité des ouvrages électriques à condition de respecter entre lesdites constructions et/ou plantations et l'ouvrage(les ouvrages) visé(s) à l'article 1er, les distances de protection prescrites par la réglementation en vigueur
- planter des arbres de part et d'autre des lignes électriques souterraines à condition que la base du fût soit à une distance supérieure à deux mètres des ouvrages.

ARTICLE 3 - Indemnités

3.1/ A titre de compensation forfaitaire et définitive des préjudices spéciaux de toute nature résultant de l'exercice des droits reconnus à l'article 1er, Enedis s'engage à verser lors de l'établissement de l'acte notarié prévu à l'article 7 ci-après :

- ☒ au propriétaire qui accepte, une indemnité unique et forfaitaire de un euro (1 €).
- ☐ Le cas échéant, à l'exploitant qui accepte, une indemnité unique et forfaitaire de zéro euro (€).

Dans le cas des terrains agricoles, cette indemnité sera évaluée sur la base des protocoles agricoles¹ conclus entre la profession agricole et Enedis, en vigueur à la date de signature de la présente convention.

3.2/ Par ailleurs, les dégâts qui pourraient être causés aux cultures, bois, forêts et aux biens à l'occasion de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages (à l'exception des abattages et élagages d'arbres indemnisés au titre du paragraphe 3.1) feront l'objet d'une indemnité versée suivant la nature du dommage, soit au propriétaire soit à l'exploitant, fixée à l'amiable, ou à défaut d'accord par le tribunal compétent.

¹ Protocoles "dommages permanents" et "dommages instantanés" relatifs à l'implantation et aux travaux des lignes électriques aériennes et souterraines situées en terrains agricoles

ARTICLE 4 - Responsabilité

Enedis prendra à sa charge tous les dommages accidentels directs et indirects qui résulteraient de son occupation et/ou de ses interventions, causés par son fait ou par ses installations.

Les dégâts seront évalués à l'amiable. Au cas où les parties ne s'entendraient pas sur le quantum de l'indemnité, celle-ci sera fixée par le tribunal compétent du lieu de situation de l'immeuble.

ARTICLE 5- Litiges

Dans le cas de litiges survenant entre les parties pour l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de rechercher un règlement amiable. A défaut d'accord, les litiges seront soumis au tribunal compétent du lieu de situation des parcelles.

ARTICLE 6 - Entrée en vigueur

La présente convention prend effet à compter de la date de signature par les parties. Elle est conclue pour la durée des ouvrages dont il est question à l'article 1er ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués sur l'emprise des ouvrages existants ou le cas échéant, avec une emprise moindre.

En égard aux impératifs de la distribution publique, le propriétaire autorise Enedis à commencer les travaux dès sa signature si nécessaire.

ARTICLE 7 - Formalités

La présente convention ayant pour objet de conférer à Enedis des droits plus étendus que ceux prévus par l'article L323-4 du Code de l'Energie, pourra être authentifiée, en vue de sa publication au service de la Publicité Foncière, par acte notarié, les frais dudit acte restant à la charge d'Enedis.

Elle vaut, dès sa signature par le propriétaire, autorisation d'implanter l'ouvrage décrit à l'article 1er.

Nonobstant ce qui précède, le propriétaire s'engage, dès maintenant, à porter la présente convention à la connaissance des personnes, qui ont ou qui acquièrent des droits sur la parcelle traversée par les ouvrages, notamment en cas de transfert de propriété ou de changement de locataire.

Il s'engage, en outre, à faire reporter dans tout acte relatif à la parcelle concernée, par les ouvrages électriques définis à l'article 1er, les termes de la présente convention.

Fait en QUATRE ORIGINAUX et passé à.....

Le.....

Nom Prénom	Signature
COMMUNE D'AUDINCOURT représenté(e) par, dûment habilité(e) à cet effet	

(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "LU et APPROUVE"

(2) Parapher les pages de la convention et signer les plans

Cadre réservé à Enedis

A..... le

Plan Section
AI G38



10. Programme des travaux en forêt communale pour l'année 2022

Madame DURUPTHY rapporte :
Mesdames, Messieurs,

Chaque année, les services de l'Office National des Forêts (ONF) proposent un programme de travaux pour l'entretien et la mise en valeur des bois.

Pour 2022, et après devis présenté par l'ONF, il est proposé de retenir les interventions suivantes :

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT – PROGRAMME ORDINAIRE Devis n° DEC-22-842538-00479702/11394	MONTANT HT EN €
Dégagement manuel de régénération naturelle avec maintenance des cloisonnements Parcelle 11.r Essence objectif et/ou essence à favoriser : chêne, hêtre et essences nobles	2 364,30
Dégagement manuel de régénération naturelle avec maintenance des cloisonnements sylvoles Parcelle 12.r Essence objectif et/ou essence à favoriser : chêne, hêtre et essences nobles	4 895,10
AUTRES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT	
Application de répulsif TRICO (sans phyto) 3 ^e passage - Protection contre le gibier, Traitement des plants par pulvérisation du répulsif, durée 6 mois Parcelle 38.r	570,00
TOTAL HT	7 829,40
TVA 10 %	782,94
TOTAL TTC	8 612,34

Aussi, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser le maire à approuver le programme des travaux 2022 présenté ci-dessus.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer.

A reçu un avis favorable en Commission Finances du 29/06/2022

Le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

11. Recrutement d'agents contractuels sur remplacement non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au périscolaire pour l'année 2022/2023

Madame DOMON rapporte :
Mesdames, Messieurs,

En application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (article 3-I.1°) et afin d'assurer la continuité du service périscolaire, il convient de recruter temporairement du personnel pour faire face à un accroissement temporaire d'activités lié aux effectifs et aux taux de fréquentation fluctuants.

Aussi, il vous est proposé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- recruter des agents contractuels sur les grades d'Adjoint d'Animation, d'Adjoint Technique (catégorie C) pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités au service périscolaire, au cours de l'année 2022/2023,

*** Ces agents exerceront des fonctions d'animation, d'agent d'entretien des locaux et/ou agent d'office et leur rémunération sera calculée sur la base du 1^{er} échelon des grades correspondants.

- Inscrire les crédits correspondants au budget,
- signer les contrats d'engagement correspondants.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer.

A reçu un avis favorable en Commission Finances du 29/06/2022

Le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

12. Billard Club Audincourtois, ASA, UFA - Subventions exceptionnelles

Monsieur BOURQUIN rapporte :
Mesdames, Messieurs,

Afin de mener à bien des actions conformes à leurs objectifs, les associations sollicitent régulièrement le soutien de la Ville. C'est le cas pour :

Le Billard Club Audincourtois

Suite à la participation de plusieurs joueurs à différentes compétitions, le club a pris en charge des frais de déplacement à hauteur de 2 900 €.

L'ASA (Association Sportive Audincourtoise)

Après deux années sans tournoi pour raisons sanitaires, le club a organisé son traditionnel « Tournoi sur Herbe » les 18 et 19 juin au stade municipal des Cantons.

Une vingtaine d'équipes composées d'enfants âgés de 10 à 13 ans y ont participé et ont pu montrer leurs progrès aux éducateurs et à leurs parents. Tous ont été récompensés par l'ASA.

L'UFA (Union des Familles d'Audincourt)

Le Conseil Municipal du 1er mars 2021 avait octroyé une subvention de 300 € à l'UFA pour l'acquisition d'un panneau d'affichage. L'association n'ayant pas pu effectuer son achat, la somme prévue ne lui a pas été versée, et n'est plus disponible.

L'UFA a fait une nouvelle demande pour l'achat d'un panneau d'affichage en 2022.

Il est proposé de verser les subventions suivantes :

Associations	Montants
Billard Club Audincourtois	300 €
ASA	400 €
UFA	300 €
TOTAL	1 000 €

Aussi, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser le maire à verser les subventions ci-dessus.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer.

A reçu un avis favorable en Commission Finances du 29/06/2022

Le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

VI. POUR INFORMATION

VII. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'a été abordée en fin de séance.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire clôt la séance.

Vu pour être affiché le 07/07/2022 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Martial BOURQUIN
Maire.